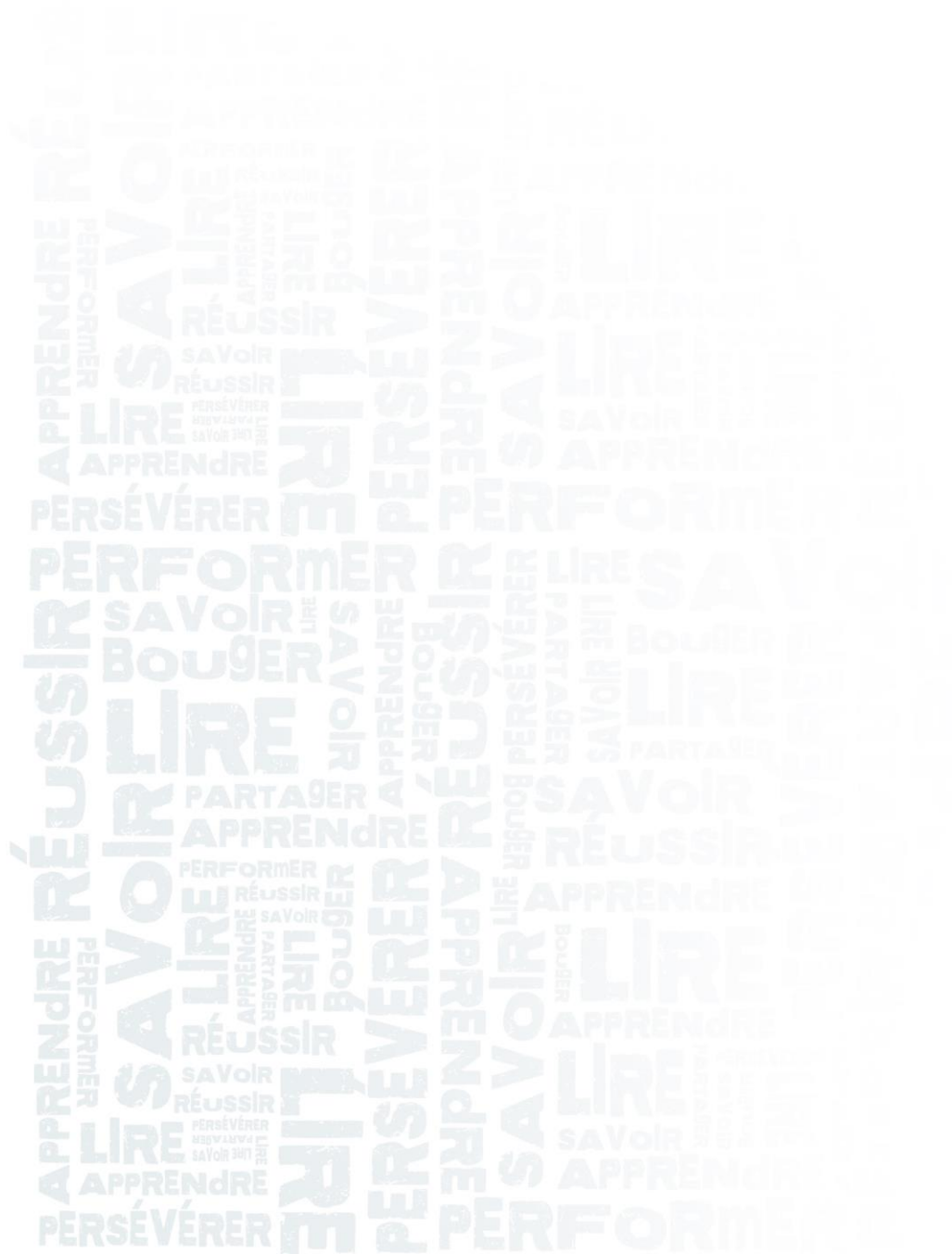


Technologies sonores (551.B0)

Programme d'études techniques

Secteur 4 – Arts

Enseignement collégial



Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination

Sonia Bergeron
Chargée de projets
Secteurs de formation Arts

Conception et rédaction

Julie Audet
Spécialiste en élaboration de programmes d'études

Armando Di Stefano
Enseignant
Cégep de Drummondville

Avec la collaboration de :
Marc Duchesne
Enseignant
Collège d'Alma

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour obtenir plus d'information :

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017

ISBN : 978-2-550-79078-5 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Remerciements

La production du présent document a été rendue possible grâce à de nombreux collaborateurs ou collaboratrices des milieux du travail et de l'éducation. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur remercie les personnes suivantes.

Milieu du travail

François Arbour
Preneur de son et mixeur
Travailleur autonome

Chantal Barrette
Représentante, Collège audiovisuel
Conseil québécois des ressources humaines en culture

Louise Boucher
Directrice
Conseil québécois des ressources humaines en culture

Donald Cantin
Conseiller en sonorisation
Cirque du Soleil

Benoît Dame
Superviseur son et doublage
Audio Postproduction SPR inc.

Jocelyn Daoust
Superviseur
Ubisoft

Pierre Duchesne
Réalisateur de disques, musicien et compositeur
Travailleur autonome

Luc Fontaine
Conseiller technique
Sonotechnique

Hans Laitres
Mixeur
Vision Globale

Simon Leduc
Technicien monteur son et sonothécaire
Ubisoft

Luc Léger
Mixeur
Office national du film (ONF)

Jean-Luc Louradour
Designer acoustique, intégrateur technique et fabricant d'équipement électronique
Travailleur autonome

Louis Marion
Preneur de son plateau
Travailleur autonome

Frédéric Maloney
Mixeur
Technicolor

Daniel Mastromatteo
Sonorisateur et mixeur
Travailleur autonome

Bénédicte Ouimet
Superviseuse musique
Ubisoft

Denis Savage
Sonorisateur de spectacles et mixeur
Studios Piccolo

Hugo Tardif
Coordonnateur technique
Solotech

Jean-Frédéric Vachon
Directeur audio
A2M

Milieu de l'éducation

Marc Duchesne
Enseignant, Département de musique
Collège d'Alma

Pierre Dufour
Enseignant
Collège d'Alma

Denise Jamison
Directrice des études
Cégep de Drummondville

Luc Lafontaine
Directeur des études
Musitechnic

Louise Landry
Conseillère au développement
Collège d'Alma

Jules Paquin
Enseignant
Cégep de Drummondville

France Proulx
Conseillère au développement de la formation
artistique
Ministère de la Culture, des Communications et
de la Condition féminine

Table des matières

Les programmes d'études collégiales	1
Visées de la formation collégiale.....	2
Compétences communes de la formation collégiale	2
Mise en œuvre des programmes d'études collégiales.....	3
Le programme d'études <i>Technologie sonores</i>.....	5
Les buts du programme d'études	7
Formation spécifique.....	7
Intentions éducatives	7
Formation générale commune et propre	8
Formation générale complémentaire.....	13
La finalité du programme d'études	15
Les objectifs	17
Liste des énoncés de compétence.....	17
Matrice des compétences	19
Formation spécifique.....	21
Formation générale commune et propre	59
Formation générale complémentaire.....	79
Renseignements complémentaires.....	95
Vocabulaire utilisé dans les programmes d'études techniques	95
Harmonisation.....	97

Année d'approbation : 2014

Type de sanction :	Diplôme d'études collégiales
Nombre d'unités :	83 1/3 unités
Durée totale :	2 430 heures d'enseignement

Formation générale :	660 heures d'enseignement
Formation spécifique :	1 770 heures d'enseignement

Conditions d'admission :

Est admissible au programme la personne qui satisfait aux conditions générales d'admission définies dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* et aux conditions particulières suivantes :

- Aucune.

Les programmes d'études collégiales

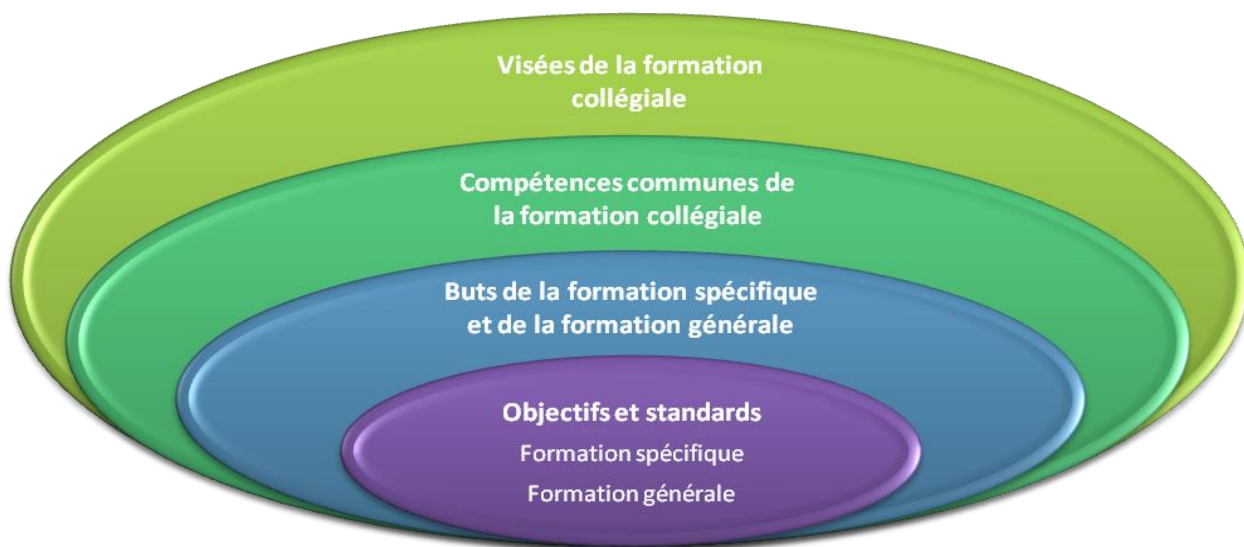
L'enseignement collégial fait suite aux cycles de la scolarité obligatoire du primaire et du secondaire. Il prépare à exercer une profession sur le marché du travail ou à poursuivre des études universitaires. Les programmes d'études relèvent du Ministère, les établissements d'enseignement collégial en assurant la mise en œuvre.

Le programme d'études constitue le cadre de référence à l'intérieur duquel l'élève s'engage à apprendre une profession ou à poursuivre des études universitaires, en acquérant les compétences visées. Pour le personnel enseignant, le programme définit des objectifs de formation et il délimite leur portée.

La figure 1 illustre l'interaction des éléments d'un programme d'études collégiales, allant du plus englobant au plus spécifique :

- les visées de la formation collégiale;
- les compétences communes de la formation collégiale;
- les buts de la formation spécifique et de la formation générale;
- les objectifs et les standards de la formation spécifique et de la formation générale.

Figure 1 – Éléments d'un programme d'études collégiales



Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales sont constitués de deux composantes qui contribuent, mutuellement, à la formation de l'élève : la formation spécifique et la formation générale. En ce sens, les connaissances, les habiletés et les attitudes transmises par une composante du programme sont valorisées et, dans la mesure du possible, réinvesties dans l'autre composante. La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule autour de la formation spécifique en favorisant la mise en valeur des compétences nécessaires à l'ensemble des programmes.

Visées de la formation collégiale

Trois visées de formation, auxquelles sont associées cinq compétences communes, caractérisent tous les programmes d'études collégiales.

Les visées orientent l'action des personnes participant à la formation de l'élève. Elles facilitent l'approche programme en précisant ce qui est attendu de l'élève à la fin de ses études collégiales.

Former l'élève à vivre en société de façon responsable

Sur le plan personnel, l'élève s'engage en s'investissant dans son projet de formation. Il démontre de la rigueur et de la persévérance, et il fait preuve d'habiletés dans le domaine de l'analyse, de la synthèse et de la recherche. Sur le plan professionnel, il prend appui sur sa capacité à transférer ses savoirs et à s'adapter aux situations nouvelles. Sur le plan social, comme sur le plan de la vie démocratique, l'élève s'engage en exerçant son rôle de citoyen éclairé et responsable ainsi qu'en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables. Dans ses relations avec les autres, il fait preuve d'ouverture d'esprit et exerce son sens communautaire.

Amener l'élève à intégrer les acquis de la culture

L'élève poursuit la mise en valeur de sa culture personnelle et il sait apprécier diverses formes d'expression culturelle. Ses apprentissages l'ont sensibilisé aux productions culturelles. Il peut en interpréter le sens, en considérer la valeur et prendre conscience du rôle qu'il exerce dans l'expression de la culture. Le développement de son sens critique et de sa conscience sociale ainsi que la consolidation de ses repères historiques l'ouvrent à un univers culturel élargi. Il saisit la diversité des réalités sociales et culturelles et sait apprécier les multiples richesses de la culture québécoise. Finalement, l'élève réinvestit ses acquis culturels en établissant des liens entre les divers phénomènes qui l'entourent et en s'engageant dans des activités à caractère culturel, artistique, sportif, technique ou scientifique.

Amener l'élève à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde

L'élève comprend et produit des discours complexes et variés dans différentes situations. Il démontre de l'autonomie et fait preuve d'habiletés avancées en lecture et en écriture. Sa maîtrise de la langue le rend autonome sur le plan de la réflexion; elle lui permet de se situer par rapport à divers discours et de s'exprimer de manière structurée, rationnelle et précise. Confronté à diverses situations de communication, l'élève exprime, dans une variété de situations, sa vision du monde et son identité. Cette maîtrise lui permet aussi de s'ouvrir à la diffusion des savoirs. De plus, elle le porte à échanger des points de vue et à parfaire sa communication dans la langue d'enseignement et dans la langue seconde.

Compétences communes de la formation collégiale

Les compétences communes sont associées aux visées de la formation collégiale. Elles contribuent à préparer adéquatement l'élève à la vie personnelle et professionnelle.

Résoudre des problèmes

L'élève sait reconnaître un problème et en analyser les éléments. Il inventorie des pistes de solution et met en œuvre celle qu'il considère comme la plus efficace. Il réfléchit sur sa démarche, voit si la solution choisie est appropriée et juge si elle peut être transposée dans d'autres situations.

Exercer sa créativité

En opposant, combinant et réorganisant des concepts, l'élève s'ouvre à de nouvelles avenues. Il peut également le faire en transférant des idées, des stratégies et des techniques dans des situations nouvelles. L'élève accueille de nouvelles idées et différentes façons de faire, tout en évaluant leur pertinence.

S'adapter à des situations nouvelles

Devant une situation nouvelle, l'élève démontre une attitude réceptive et critique. Après avoir analysé la situation en cause, il détermine des moyens pour l'aborder et il les expérimente. Pour s'adapter à un monde en constante mouvance, l'élève travaille en équipe et se soucie de maintenir à jour ses connaissances.

Exercer son sens des responsabilités

L'élève exerce son rôle de citoyen responsable et agit en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables sur le plan social comme sur le plan démocratique. Il fait preuve d'éthique et d'intégrité, exerce son jugement critique et s'engage pleinement sur les plans personnel, social et professionnel. Autonome et organisé, l'élève respecte ses engagements.

Communiquer

L'élève livre un message cohérent et adapté à chaque situation. Il fait preuve d'écoute et il structure sa pensée dans le but de formuler un message clair. Il s'appuie sur une variété de stratégies de communication et utilise les technologies de l'information. L'élève évalue la portée de sa communication et revoit, au besoin, ses stratégies.

Mise en œuvre des programmes d'études collégiales

La manière de prendre en considération les visées, les compétences communes, les buts ainsi que les objectifs et les standards appartient à chaque établissement d'enseignement collégial. Leur mise en œuvre ne donne pas nécessairement lieu à des cours communs pour les élèves d'un même établissement. En outre, chaque cours peut traiter d'une partie de ces éléments ou d'un ou de plusieurs de ces éléments. Ce qui importe, c'est que tous les éléments soient pris en considération, dans un ou plusieurs cours, et qu'ils deviennent des objets d'enseignement et d'apprentissage, parce qu'ils ont été reconnus comme essentiels à l'exercice d'une profession ou à la poursuite des études universitaires.

Le programme d'études *Technologie sonores*

Le programme d'études *Technologies sonores* a été conçu suivant le Cadre d'élaboration des programmes d'études techniques. L'approche implique la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation et elle tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique. Les objectifs et standards servent à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation, cette dernière responsabilité appartenant aux établissements d'enseignement collégial. La réussite du programme d'études permet à l'élève de se qualifier pour exercer sa profession en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail, et la teneur de ses apprentissages contribue à assurer sa polyvalence.

Le programme *Technologies sonores* comprend quatre composantes : la formation spécifique, la formation générale commune à tous les programmes d'études, la formation générale qui lui est propre, la formation générale complémentaire à sa formation spécifique.

- La formation spécifique totalise 56 $\frac{2}{3}$ unités.
- La formation générale commune à tous les programmes d'études totalise 16 $\frac{2}{3}$ unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 7 $\frac{1}{3}$ unités;
 - philosophie ou *humanities* : 4 $\frac{1}{3}$ unités;
 - éducation physique : 3 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale propre au programme d'études totalise 6 unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 2 unités;
 - philosophie ou *humanities* : 2 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale complémentaire à la formation spécifique, qui vise à ouvrir l'élève à d'autres champs de connaissances que celui de son programme d'études, totalise 4 unités parmi les domaines suivants :
 - sciences humaines;
 - culture scientifique et technologique;
 - langue moderne;
 - langage mathématique et informatique;
 - art et esthétique;
 - problématiques contemporaines.

Seuls les domaines distincts du programme d'études suivi sont accessibles à l'élève.

Les buts du programme d'études

Formation spécifique

La composante de formation spécifique du programme d'études *Technologies sonores* vise à :

- rendre l'élève efficace dans l'exercice d'une profession, soit :
 - lui permettre, dès l'entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités associées à une profession,
 - lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, etc.);
- favoriser l'intégration de l'élève à la vie professionnelle, soit :
 - lui faire connaître le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier de la profession choisie,
 - lui faire connaître ses droits et ses responsabilités comme travailleuse ou travailleur;
- favoriser l'évolution de l'élève et l'approfondissement de savoirs professionnels, soit :
 - lui permettre de développer son autonomie et sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail,
 - lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées,
 - lui permettre de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise,
 - lui permettre d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence;
- favoriser la mobilité professionnelle de l'élève, soit :
 - lui permettre d'adopter une attitude positive à l'égard des changements,
 - lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Intentions éducatives

Les intentions éducatives en formation spécifique s'appuient sur des valeurs et préoccupations importantes et qui servent de guide aux interventions auprès de l'étudiante ou de l'étudiant. Elles touchent généralement des dimensions significatives du développement professionnel et personnel qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites au niveau des buts de la formation ou des objectifs et standards. Elles peuvent porter sur des attitudes importantes, des habitudes de travail, des habiletés intellectuelles, etc.

En conformité avec les visées de la formation collégiale, la formation spécifique vise aussi à former la personne à vivre en société de façon responsable, à amener la personne à intégrer les acquis de la culture et, enfin, à amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture sur le monde.

Pour le programme *Technologies sonores*, les intentions éducatives en formation spécifique sont les suivantes :

- percevoir les variations des caractéristiques sonores dans les dialogues, la musique, les effets sonores et les ambiances, par le conditionnement de son oreille;
- utiliser son esprit créatif pour imaginer de nouvelles solutions sonores, résoudre des problèmes tant esthétiques que technologiques, combiner les besoins et les contraintes d'une situation;
- travailler avec rigueur en faisant preuve d'exactitude et de logique et en tenant compte des exigences intellectuelles de la profession;
- faire preuve de conscience professionnelle en respectant les règles d'éthique du milieu, les limites des champs professionnels et les sensibilités artistiques;
- maintenir une veille constante à l'égard des nouveautés technologiques et artistiques en relation avec le domaine.

Formation générale commune et propre

Les composantes de la formation générale commune et propre contribuent au développement de douze compétences, associées aux trois visées de la formation collégiale :

- pour la visée « former la personne à vivre en société de façon responsable » :
 - faire preuve d'autonomie et de créativité dans sa pensée et ses actions,
 - faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique,
 - adopter des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir,
 - poursuivre le développement d'un mode de vie sain et actif,
 - assumer ses responsabilités sociales;
- pour la visée « amener la personne à intégrer les acquis de la culture » :
 - reconnaître l'influence de la culture et du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive,
 - reconnaître l'influence des médias, de la science ou de la technologie sur la culture et le mode de vie,
 - analyser des œuvres ou des textes en philosophie ou en *humanities* issus d'époques ou de courants d'idées différents,
 - apprécier des œuvres littéraires, des textes ou d'autres productions artistiques issus d'époques ou de courants d'idées différents;
- pour la visée « amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde » :
 - améliorer sa communication dans la langue seconde,
 - maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation,
 - parfaire sa communication orale et écrite dans la langue d'enseignement.

Français, langue d'enseignement et littérature

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des caractéristiques des genres et de certains courants littéraires,
 - des procédés littéraires et langagiers, et de leur contribution au projet d'un texte,
 - des formes de représentations du monde attachées à des œuvres et à des époques,
 - de certaines caractéristiques de l'influence des médias dans diverses situations de communication,
 - de l'héritage culturel québécois et de ses résonances dans le monde actuel;
- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité d'appréciation de la littérature comme moyen de compréhension du monde et comme manifestation esthétique,
 - de son aptitude à analyser et à expliquer des textes littéraires ainsi que d'autres types de discours et à en rendre compte par écrit de façon structurée, cohérente et dans une langue correcte,
 - de sa capacité à organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention,
 - de sa maîtrise des règles de base du discours et de l'argumentation, notamment sur le plan de la pertinence, de la cohérence et de la suffisance en matière de qualité et de quantité;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa prise de conscience de l'importance de la langue d'enseignement pour tous les domaines du savoir,
 - de sa responsabilisation par rapport à ses apprentissages,
 - de son ouverture à d'autres cultures et au monde par la lecture d'œuvres littéraires,
 - de sa capacité à saisir les enjeux sociaux, par l'analyse de diverses représentations du monde,
 - de son respect de l'éthique, notamment à l'égard de la propriété intellectuelle,
 - de son autonomie et de sa créativité, par différents types de productions.

Philosophie

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en philosophie peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des thèmes, des œuvres et des courants majeurs de la culture philosophique issus d'époques différentes,
 - des caractéristiques du discours philosophique au regard des autres discours présents dans la société actuelle, notamment les discours scientifique et religieux,
 - des concepts clés, des principes et des théories nécessaires à la réflexion philosophique et critique sur les enjeux de l'existence humaine et de son rapport au monde, ainsi que sur l'éthique et le politique,

- des règles de la logique et de l'argumentation en philosophie, notamment la pertinence, la cohérence et la suffisance,
- des outils méthodologiques;
- sur le plan des habiletés, de son aptitude :
 - au questionnement, à la problématisation, à la conceptualisation, au jugement, au raisonnement, à l'argumentation, à l'analyse, à l'appréciation, à la capacité à synthétiser, à la comparaison et à l'approfondissement des idées,
 - à la proposition de jugements critiques, théoriques et pratiques, en tenant compte de principes généralisables,
 - à l'utilisation des connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome,
 - à l'application de ses connaissances et de ses jugements théoriques à des problèmes philosophiques et à l'analyse de situations actuelles,
 - à la discussion et au jugement de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de la logique et de l'argumentation philosophique,
 - au développement d'une réflexion critique sur différents sujets, dont l'impact des médias sur les comportements et les façons de penser,
 - à la communication de ses idées de manière claire et cohérente, à l'oral comme à l'écrit,
 - à l'adoption d'un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses tant sur le plan des idées que sur celui de la langue,
 - à un retour réflexif sur soi, ses savoirs et son agir afin d'élaborer sa pensée et d'orienter son action;
- sur le plan des attitudes, de sa valorisation :
 - de la raison et du dialogue pour apprécier toute question,
 - de la réflexion critique,
 - de l'usage correct de la langue pour l'expression de sa pensée,
 - de l'actualité et de la pertinence du questionnement philosophique sur les enjeux sociaux contemporains,
 - des idées et de leur histoire,
 - de l'exercice de la réflexion sur le plan de l'universel,
 - de la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle,
 - de l'ouverture d'esprit, de la créativité, de l'autonomie dans sa pensée et ses actions,
 - de la responsabilité individuelle et citoyenne.

Anglais, langue seconde

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en anglais, langue seconde, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - du vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
 - de différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
 - de la structure et de la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail,
 - de différentes sources de référence fiables rédigées en anglais,
 - des éléments de la culture du monde anglophone;
- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité à communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise et les règles de base du discours, c'est-à-dire que la communication est cohérente, que les idées sont pertinentes dans le contexte (auditoire cible, intention) et qu'on y trouve un nombre suffisant d'idées précises pour accomplir la tâche,
 - de sa capacité à communiquer de façon structurée et rationnelle dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail,
 - de sa capacité d'obtenir et d'utiliser de manière appropriée de l'information pertinente provenant de sources fiables en langue anglaise,
 - de sa capacité d'établir des rapports sociaux et professionnels en anglais,
 - de sa capacité d'accéder à la culture anglophone,
 - de sa capacité d'intégrer, dans une communication en anglais, les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa perception du rôle de l'anglais dans son domaine d'études,
 - de son ouverture à différents aspects de la culture anglophone,
 - de son souci de s'exprimer et d'agir de façon éthique, en particulier sous l'angle du respect dans ses propos, dans ses attitudes en situation d'interaction ou dans l'usage de sources,
 - de son souci d'utiliser des stratégies de retour réflexif sur ses productions.

Éducation physique

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en éducation physique pourra rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des notions et des concepts issus de recherches scientifiques et de leur application méthodique à des activités physiques ou sportives,
 - des liens entre les habitudes de vie, l'activité physique, la condition physique et la santé,
 - des moyens pour évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités facilitant l'amélioration de sa condition physique et de sa santé,

- des règles, des techniques et des conditions de pratique d'un certain nombre d'activités physiques ou sportives,
- des principaux facteurs socioculturels qui influencent la pratique durable de l'activité physique;
- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité à faire un relevé initial de ses habiletés, de ses attitudes et de ses besoins,
 - de sa capacité à choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses possibilités d'adaptation à l'effort et de ses besoins de changements,
 - de sa capacité à appliquer les règles et les techniques d'un certain nombre d'activités physiques en vue d'une pratique régulière et suffisante,
 - de sa capacité à formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et de les situer dans le temps,
 - de sa capacité à raffiner la maîtrise de techniques et de stratégies de base associées aux activités physiques,
 - de sa capacité à évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès, afin d'adapter ses moyens ou ses objectifs à la pratique d'activités physiques,
 - de sa capacité à maintenir ou à augmenter, de façon personnelle et autonome, son niveau de pratique d'activité physique ainsi que sa condition physique pour développer un mode de vie sain et actif,
 - de sa capacité à faire preuve de créativité dans le contexte d'activités physiques,
 - de sa capacité à communiquer ses choix d'activités physiques, de façon claire et argumentée;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa conscience de l'importance de pratiquer, de façon régulière et suffisante, l'activité physique pour améliorer sa condition physique,
 - de sa conscience des principaux facteurs qui l'encouragent à pratiquer davantage l'activité physique,
 - de sa conscience de l'importance d'évaluer et de respecter ses capacités d'adaptation à l'effort ainsi que les conditions de pratique d'une activité physique avant de s'y engager,
 - de sa valorisation, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, de la confiance en soi, de la maîtrise de soi, du respect et de la compréhension de l'autre, ainsi que de l'esprit de coopération,
 - de son sens de l'éthique en respectant les règles de conduite dans ses comportements et ses attitudes pendant la pratique d'activités physiques ou sportives,
 - du respect des différences individuelles et culturelles, de même que de l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques ou sportives,
 - de son appréciation de la valeur esthétique et ludique de l'activité physique,
 - de son intégration des valeurs suivantes : discipline, effort, constance et persévérance,
 - de son encouragement à considérer, comme valeur sociale, la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Ce domaine a pour but de familiariser l'élève avec les sciences humaines en tant qu'elles constituent une approche particulière de la réalité humaine. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de l'apport particulier des sciences humaines à la compréhension d'enjeux contemporains, ainsi que l'application d'approches qui relèvent des sciences humaines.

Culture scientifique et technologique

Ce domaine a pour but de présenter la science et la technologie comme des approches spécifiques du réel, dans une perspective de familiarisation avec ce domaine du savoir. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de la nature générale et d'enjeux actuels de la science et de la technologie, ainsi que l'application de la démarche scientifique.

Langue moderne

Ce domaine a pour but d'initier l'élève aux structures et au vocabulaire de base d'une troisième langue, tout en le sensibilisant à la culture propre des personnes qui la parlent.

Langage mathématique et informatique

Ce domaine a pour but de mettre en valeur la culture mathématique ou informatique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude du rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine, ainsi que l'utilisation de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques.

Art et esthétique

Ce domaine a pour but de fournir à l'élève une culture générale en explorant diverses formes d'art, ainsi que de développer, chez cet élève, une sensibilité sur le plan esthétique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'appréciation des formes d'art, ainsi que la réalisation d'une production artistique.

Problématiques contemporaines

Ce domaine s'ouvre à des préoccupations actuelles et transdisciplinaires. La transdisciplinarité renvoie à un type d'approche qui permet d'aborder une problématique contemporaine en fonction de diverses disciplines et de différents champs de savoir, en situant la réflexion au-delà de la simple juxtaposition des matières étudiées.

La finalité du programme d'études

Le programme *Technologies sonores* prépare à l'exercice de la profession de technicienne spécialisée ou de technicien spécialisé en son. Il s'agit des spécialistes responsables des aspects artistiques et technologiques du son lors d'événements, de spectacles et de productions audiovisuelles.

Les techniciennes spécialisées et les techniciens spécialisés en son exercent leur profession principalement dans les secteurs d'activités suivants : maisons de production, studios de postproduction, studios d'enregistrement sonore, services de télédiffusion et de radiodiffusion, services de sonorisation, salles de spectacle et entreprises de conception de jeux vidéo ou de contenu multimédia. Ces personnes occupent un emploi salarié ou agissent à titre de travailleuses ou de travailleurs autonomes.

Leur travail consiste généralement à effectuer la production et la postproduction de projets sonores ainsi qu'à faire la diffusion sonore d'événements divers. Les techniciennes et les techniciens doivent s'assurer de l'esthétique et de la qualité du son en tout temps. Le travail s'effectue en studio ou en direct.

Le travail en studio consiste, selon le secteur d'activités, à installer et raccorder des systèmes, à faire la prise de son et à le traiter, à procéder au montage sonore, à synchroniser le son avec l'image, à mélanger et harmoniser les éléments sonores et à procéder à la postsynchronisation ainsi qu'au doublage pour enregistrer des dialogues dans une autre langue que celle d'origine, s'il y a lieu.

Pour les productions en direct comme les spectacles, les galas, les tournées d'artistes ou les événements commerciaux de tous ordres, la technicienne ou le technicien peut être appelé à installer et raccorder des systèmes, à faire la prise du son et à le traiter, à mélanger les sources et à s'assurer de la diffusion adéquate du son pour l'auditoire et pour les artistes sur scène.

Outre ces aspects technologiques, la technicienne ou le technicien peut être appelé à faire de la conception, c'est-à-dire à imaginer et planifier l'environnement sonore pour une production et à intégrer du son dans des jeux vidéo ou du contenu multimédia.

Le travail de la technicienne ou du technicien s'effectue autant à l'extérieur (plateaux de tournage, documentaires, reportages, etc.) qu'à l'intérieur, particulièrement dans le secteur des productions cinématographiques et télévisuelles. La plupart du temps, les installations et les espaces de travail sont temporaires.

La technicienne ou le technicien utilise de l'équipement et des logiciels spécialisés pour effectuer la production sonore, qui est livrée ou distribuée à l'aide de divers médias et sous différents formats.

Les objectifs

Liste des énoncés de compétence

Formation spécifique

- 0057 Analyser la fonction de travail.
- 0058 Veiller au bon fonctionnement de l'équipement sonore.
- 0068 Gérer une station de travail audionumérique.
- 0069 Exploiter des logiciels audionumériques.
- 006A Évaluer l'acoustique des lieux.
- 006B Apprécier l'esthétique et la qualité du son d'une production.
- 006C Effectuer des prises de son.
- 006D Effectuer des traitements sonores.
- 006E Appliquer une démarche de création sonore.
- 006F Effectuer des montages sonores.
- 006G Effectuer des mixages sonores.
- 006H Travailler en équipe multidisciplinaire.
- 006J Concevoir des environnements sonores.
- 006K Réaliser l'univers sonore de jeux vidéo.
- 006L Installer de l'équipement sonore.
- 006M Gérer ses activités professionnelles.
- 006N Procéder à la diffusion sonore d'un événement.
- 006P Produire un enregistrement musical.
- 00GV Exécuter la postproduction sonore d'un projet.

Formation générale commune et propre

16 ⅔ unités et 420 périodes d'enseignement, 6 unités et 150 périodes d'enseignement

Français, langue d'enseignement et littérature

4EF0 Analyser des textes littéraires.

4EF1 Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.

4EF2 Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.

4EFP Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Philosophie

4PH0 Traiter d'une question philosophique.

4PH1 Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

4PHP Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Anglais, langue seconde

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SA0 Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- 4SA1 Communiquer en anglais avec une certaine aisance.
- 4SA2 Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.
- 4SA3 Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SAP Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAQ Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAR Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAS Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éducation physique

4EP0 Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.

4EP1 Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

4EP2 Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Formation générale complémentaire

4 unités, 90 périodes d'enseignement

Deux objectifs à atteindre parmi les suivants, dans des domaines distincts du programme d'études suivi par l'élève :

- 000V Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.
- 000W Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.
- 000X Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.
- 000Y Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.
- 000Z Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.
- 0010 Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.
- 0067 Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.
- 0011 Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.
- 0012 Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.
- 0013 Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.
- 0014 Réaliser une production artistique.
- 021L Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire.
- 021M Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire.

Matrice des compétences

La matrice des compétences permet d'avoir un aperçu global du programme d'études techniques. Elle regroupe l'ensemble des composantes du programme, et situe chacune des compétences de la formation spécifique.

La matrice des compétences comprend :

- les compétences générales de la formation spécifique qui portent sur des activités de travail communes à différentes tâches ou situations;
- les compétences particulières, qui portent sur des tâches directement rattachées à l'exercice de la profession.

La matrice des compétences permet de voir les liens qui existent entre les compétences générales, placées à l'horizontale, et les compétences particulières, placées à la verticale. Le symbole (○) indique un lien, dans l'exercice de la profession, entre une compétence particulière et une compétence générale.

L'ordre de présentation des compétences de la formation spécifique reflète la conception du programme d'études, mais n'infère pas l'application qu'on en fera. La matrice des compétences est fournie à titre indicatif.

MATRICE DES COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES	Numéro de la compétence	COMPÉTENCES GÉNÉRALES									
		Analyser la fonction de travail	Veiller au bon fonctionnement de l'équipement sonore	Gérer une station de travail audio-numérique	Exploiter des logiciels audio-numériques	Évaluer l'acoustique des lieux	Apprécier l'esthétique et la qualité du son d'une production	Effectuer des traitements sonores	Appliquer une démarche de création sonore	Travailler en équipe multidisciplinaire	Gérer ses activités professionnelles
Numéro de la compétence		1	2	3	4	5	6	8	9	12	16
Effectuer des prises de son	7	O	O	O	O	O					
Effectuer des montages sonores	10	O	O	O	O		O	O	O		
Effectuer des mixages sonores	11	O	O	O	O		O	O	O		
Concevoir des environnements sonores	13	O		O	O	O	O	O	O	O	
Réaliser l'univers sonore de jeux vidéo	14	O	O	O	O		O	O	O	O	
Installer de l'équipement sonore	15	O	O	O	O	O				O	
Procéder à la diffusion sonore d'un événement	17	O	O	O	O	O	O	O		O	O
Produire un enregistrement musical	18	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Exécuter la post production sonore d'un projet	19	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser la fonction de travail.	- À l'aide de données récentes portant sur la profession. - À partir de documents de référence. - À l'aide d'outils de recherche traditionnels et électroniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Examiner la structure et le fonctionnement de l'industrie du son.	- Recherche d'information pertinente. - Distinction juste du rôle des divers intervenants d'une production audiovisuelle. - Reconnaissance appropriée des associations professionnelles, syndicats et autres ressources dans le domaine.
2. Distinguer les caractéristiques et les conditions d'exercice de la profession.	- Reconnaissance juste des caractéristiques générales de la profession. - Comparaison juste des milieux de travail. - Reconnaissance juste des limites de l'exercice de la profession. - Prise en considération des possibilités de cheminement de carrière.
3. Distinguer les tâches relatives à la profession.	- Reconnaissance juste des tâches et des exigences de réalisation. - Prise en considération des modes d'organisation du travail selon les milieux. - Reconnaissance juste de la réglementation propre à la profession, dont la santé et la sécurité au travail.
4. Distinguer les habiletés et les comportements nécessaires à la profession.	- Pertinence des liens établis entre les habiletés, les comportements et les différentes tâches de la profession. - Détermination juste des comportements nécessaires à l'exercice du travail. - Reconnaissance juste des règles de l'éthique professionnelle.
5. Reconnaître l'évolution, les tendances et les perspectives de la profession.	- Prise en compte de l'évolution du travail au cours des ans. - Reconnaissance juste des principales technologies en relation avec la profession. - Reconnaissance juste de l'influence des tendances et des nouveautés sur la pratique de la profession.

Éléments de la compétence	Critères de performance
6. Choisir des moyens pour développer ses compétences tout au long de sa carrière.	• Planification d'un réseau de contacts professionnels pertinent. • Liste actualisée des ressources existantes. • Moyens concrets pour la veille technologique et professionnelle.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Veiller au bon fonctionnement de l'équipement sonore.	• Pour un parc d'équipement analogique et numérique. • Pour des technologies avec et sans fil. • À l'aide de schémas électriques et électroniques. • À l'aide de manuels de fabricants et de fiches techniques. • À l'aide d'instruments de mesure. • À l'aide d'outils d'entretien. • À l'aide de fiches d'entretien. • À l'aide d'un lexique français et anglais.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Interpréter l'information technique.	• Repérage approprié de l'information recherchée. • Interprétation juste des symboles et des conventions dans les schémas. • Reconnaissance juste du cheminement du courant électrique ou du signal électronique. • Interprétation juste des spécifications techniques.
2. Procéder à des branchements et des raccordements.	• Respect des règles de santé et de sécurité pour l'ensemble de la compétence. • Identification juste des divers appareils audio et des types de connecteurs. • Calculs précis de la puissance, de l'intensité de courant et de la tension électrique. • Respect des techniques de branchement. • Raccordement logique de l'équipement. • Continuité et intégrité des signaux électriques et audio.
3. Calibrer les appareils audio ainsi que les systèmes de reproduction et d'enregistrement.	• Choix pertinent des appareils de mesure. • Application méthodique de la procédure de calibrage. • Détermination de la radiofréquence pertinente. • Conformité du calibrage avec la norme de référence utilisée.
4. Faire l'entretien préventif de l'équipement.	• Établissement et application corrects d'une procédure d'entretien. • Respect des techniques de soudage. • Réalisation adéquate des tests de continuité. • Nettoyage et rangement appropriés de l'équipement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Résoudre des problèmes de fonctionnement.	• Identification juste de la source du problème. • Exécution systématique des tests. • Respect des étapes du diagnostic. • Justesse du diagnostic. • Solution pertinente et correctement appliquée.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Gérer une station de travail audionumérique.	• Pour des plateformes adaptées à l'actualité. • À partir d'une station de travail comportant un ordinateur, une console, une surface de contrôle et des périphériques audionumériques. • À partir de directives de la direction. • À l'aide d'un ordinateur en réseau comportant un système d'exploitation, des logiciels, des plugiciels audionumériques et des bases de données. • À l'aide de connexions en réseau. • À l'aide d'un lexique français et anglais.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Préparer un ordinateur et ses périphériques.	• Préparation judicieuse des disques durs. • Configuration du système d'exploitation appropriée à la plateforme. • Installation fonctionnelle des logiciels et des plugiciels. • Défragmentation pertinente des disques durs. • Connexion conforme des périphériques audionumériques.
2. Configurer la station de travail.	• Ajustement pertinent des paramètres des périphériques audionumériques. • Ajustement pertinent de l'horloge numérique. • Conformité des interconnexions de la station de travail. • Installation ergonomique de l'aire de travail.
3. Faire la mise à jour des composants logiciels.	• Mises à jour judicieuses du système d'exploitation, des logiciels et des plugiciels. • Respect des directives de mises à jour. • Vérification juste du fonctionnement de la station de travail.
4. Gérer une sonothèque.	• Regroupement fonctionnel et logique des éléments sonores par catégorie. • Élaboration structurée de l'architecture du répertoire. • Identification appropriée des mots-clés de la base de données. • Efficacité et facilité d'utilisation du répertoire. • Précision et justesse des paramètres de la recherche.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Gérer des données audionumériques.	• Consignation précise de l'information concernant le matériel à archiver. • Planification correcte de la séquence d'archivage. • Compression pertinente des données selon l'espace disponible sur le support. • Sauvegarde rigoureuse selon le support. • Intégrité de l'archivage des copies de sécurité.
6. Effectuer le transfert et le partage de fichiers audionumériques.	• Utilisation correcte des réseaux selon les types de connexions. • Respect des procédures de transfert et de partage. • Travail méthodique.
7. Résoudre des problèmes.	• Détermination exacte de la ou des causes du problème. • Justesse du diagnostic. • Intervention appropriée sur l'équipement et les logiciels. • Vérification juste du bon fonctionnement de la station de travail.
8. Effectuer l'entretien préventif de la station.	• Établissement pertinent et application appropriée d'une procédure d'entretien. • Utilisation correcte des logiciels d'entretien. • Propreté de la station de travail. • Création rigoureuse d'une image du disque dur.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exploiter des logiciels audionumériques.	• À partir d'une console et d'une interface audionumériques. • À partir de sources sonores analogiques et numériques. • À l'aide de fichiers audionumériques et vidéonumériques de divers formats. • À l'aide d'un ordinateur, d'un logiciel d'édition sonore ainsi que de plugiciels. • À l'aide d'un système d'enregistrement. • À l'aide d'un lexique français et anglais.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Configurer une session pour la production d'une séquence sonore.	• Choix approprié du format de fichier, de la fréquence d'échantillonnage et de la résolution. • Choix approprié de l'échelle de temps ou du débit d'images par seconde. • Gestion appropriée de l'espace du disque dur. • Création et assignation juste des pistes audio et MIDI. • Configuration fonctionnelle de la session de travail. • Application judicieuse des règles d'ergonomie.
2. Importer des fichiers sonores et visuels.	• Repérage méthodique des fichiers. • Méthode d'importation et de conversion adaptée au format de fichier. • Respect de l'intégrité des fichiers importés. • Nomenclature précise des fichiers. • Gestion efficace de l'emplacement des importations.
3. Numériser des sons.	• Choix du protocole de transfert audionumérique approprié. • Ajustement pertinent de l'horloge numérique. • Application juste des techniques de numérisation. • Vérification minutieuse de la qualité de la numérisation. • Nomenclature précise de l'information numérisée.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Faire l'édition d'une séquence sonore.	• Détermination appropriée de l'emplacement des sons en fonction des pistes. • Identification claire des pistes et des éléments sonores. • Utilisation judicieuse des fonctions d'édition et de la console virtuelle. • Sauvegarde méthodique de la séquence et des éléments sonores.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Évaluer l'acoustique des lieux.	• En studio ou dans une salle lors de productions ou d'événements. • À l'aide d'instruments de mesure analogiques et numériques. • À l'aide de logiciels spécialisés, dont l'analyse spectrale. • À l'aide d'un système de reproduction sonore et d'enregistrement. • À l'aide d'équipement de correction acoustique et électronique. • À l'aide d'un lexique français et anglais.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser l'espace de travail.	• Repérage des sources de bruits nuisibles. • Évaluation précise des lieux du tournage ou de l'événement.
2. Planifier le travail.	• Choix judicieux de la méthode en fonction du phénomène acoustique à mesurer. • Sélection judicieuse du matériel de référence.
3. Procéder à des mesures acoustiques.	• Application pertinente des principes de la physique du son. • Utilisation appropriée des instruments de mesure. • Respect de la méthode de mesure. • Exactitude des mesures. • Écoute et comparaison rigoureuse avec le matériel de référence. • Application judicieuse des règles d'ergonomie.
4. Calculer les paramètres acoustiques.	• Choix judicieux des formules mathématiques. • Application pertinente des calculs selon les mesures recueillies. • Exactitude des résultats.
5. Analyser les résultats.	• Manifestation de logique et de jugement. • Mise en relation pertinente des résultats. • Détermination appropriée de la qualité acoustique du lieu. • Détermination juste du niveau de compatibilité entre l'acoustique globale du lieu et la sonorité souhaitée. • Utilisation de la terminologie appropriée.

Éléments de la compétence	Critères de performance
6. Appliquer des correctifs visant l'obtention de la meilleure acoustique possible.	• Choix de la méthode de correction appropriée aux problèmes relevés. • Consultation appropriée de la documentation concernant les propriétés acoustiques des matériaux. • Recours aux formules mathématiques appropriées, selon le cas. • Validité et réalisme des méthodes de correction. • Pertinence des ajustements acoustiques.
7. Procéder à des tests de son.	• Vérification rigoureuse de l'emplacement des enceintes acoustiques. • Disposition optimale des microphones. • Exécution méthodique des tests du système de reproduction. • Étalonnage précis du système de reproduction. • Ajustements et correctifs pertinents.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Apprécier l'esthétique et la qualité du son d'une production.	• À partir d'œuvres musicales et de matériaux sonores. • À partir de productions comme un film, un jeu vidéo ou un contenu multimédia comportant des dialogues, des effets sonores et de la musique. • Dans un environnement comportant un système d'écoute de référence. • À l'aide d'un lexique français et anglais.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser la sonorité des instruments.	• Identification juste des instruments par famille. • Reconnaissance juste des propriétés acoustiques des instruments. • Perception juste du spectre, du timbre et de la dynamique.
2. Analyser l'arrangement musical d'une œuvre.	• Identification juste du style musical. • Repérage précis des structures et des sections. • Identification juste des formations orchestrales. • Perception juste de l'approche musicale par rapport aux dimensions temporelle, mélodique et harmonique.
3. Analyser la structure des éléments sonores d'une production.	• Reconnaissance pertinente des sources sonores : dialogues, effets, musiques. • Reconnaissance pertinente des principaux courants artistiques. • Repérage précis des structures et des sections de la production.
4. Procéder à de l'écoute analytique.	• Appréciation juste des techniques de production selon l'époque. • Perception juste des effets du traitement spectral, dynamique et de la localisation spatiale. • Constat du degré d'intelligibilité et de transparence des sources sonores individuelles. • Relevé objectif des défauts et de leur incidence sur l'œuvre. • Argumentation claire et pertinente. • Démonstration de perspicacité et de sensibilité artistique.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des prises de son.	• Pour un plateau de tournage, un studio d'enregistrement, une scène. • Avec l'équipe de production. • À partir de directives et de données fournies. • À partir de sources sonores, acoustiques et électriques. • À l'aide des systèmes de communication, d'enregistrement et de reproduction. • À l'aide d'un lexique français et anglais.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser le projet et les lieux de production.	• Évaluation juste de l'acoustique des lieux. • Repérage précis du nombre de sources sonores. • Relevé détaillé de l'information sur la disposition des différents éclairages, selon le cas. • Relevé détaillé de l'information sur l'emplacement et le déplacement des caméras, selon le cas. • Anticipation judicieuse des sources nuisibles et des problèmes.
2. Planifier le travail.	• Prise en considération des caractéristiques et des besoins de la production sonore. • Détermination juste de la disposition des artistes. • Évaluation réaliste du temps d'installation pour l'enregistrement et le rangement de l'équipement. • Prévision réaliste des fichiers audionumériques. • Détermination de l'équipement nécessaire et de sa disponibilité.
3. Préparer l'équipement pour la captation et l'enregistrement.	• Sélection judicieuse du matériel de captation et du support d'enregistrement. • Préparation appropriée des systèmes de communication et de reproduction. • Branchement et positionnement optimal des microphones et de la perche, le cas échéant. • Isolation appropriée des diverses sources sonores.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Effectuer des tests de son.	• Écoute critique de la qualité du son provenant de chaque source. • Vérification rigoureuse de la cohérence de phase entre les microphones. • Vérification précise de la présence du signal sur chaque piste. • Vérification précise de la qualité du signal dans les systèmes. • Détermination préliminaire d'une structure de gain. • Ajustements et correctifs pertinents.
5. Procéder à la captation du son.	• Respect des techniques et des règles. • Maniement correct et sécuritaire de la perche, selon le cas. • Acheminement effectif du signal vers les systèmes. • Optimisation continue de la qualité des niveaux sonores et de la structure de gain. • Prise de notes détaillées sur la séance d'enregistrement.
6. Procéder à l'archivage des données et au rangement de l'équipement.	• Normalisation méthodique de l'équipement. • Sauvegarde rigoureuse des prises de son. • Archivage conforme de la séance d'enregistrement. • Vérification du bon état et rangement approprié de l'équipement.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des traitements sonores.	• À partir de sources sonores variées. • À l'aide de filtres et d'égalisateurs. • À l'aide de compresseurs, d'expansseurs, de limiteurs et de portes de bruit. • À l'aide d'unités de réverbération, de délai et de modulation. • À l'aide d'appareils de traitement analogique et de logiciels numériques. • À l'aide d'un lexique français et anglais.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser le matériel sonore.	• Détermination correcte du niveau d'écoute et de l'emplacement des systèmes de référence. • Examen rigoureux de la source sonore à traiter. • Écoute attentive et critique.
2. Rechercher des textures sonores.	• Exploration pertinente des textures possibles, compte tenu des objectifs sonores définis. • Exercice d'un sens critique constructif et d'un sens artistique. • Conformité du son avec les objectifs définis.
3. Effectuer le traitement des fréquences.	• Détermination juste de la nature du traitement. • Choix judicieux des types de filtres et d'égalisateurs. • Utilisation efficace des méthodes d'égalisation. • Ajustement approprié des paramètres. • Pertinence des modifications du contenu spectral obtenu.
4. Effectuer le traitement de l'amplitude.	• Détermination juste de la nature du traitement. • Choix judicieux des types de compresseurs et d'expansseurs. • Utilisation efficace des méthodes de traitement dynamique. • Ajustement approprié des paramètres. • Pertinence des variations dynamiques obtenues.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Effectuer le traitement temporel.	• Détermination juste de la nature du traitement. • Choix judicieux du type de traitement : réverbération, délai, modulation. • Utilisation efficace des méthodes appropriées. • Ajustement approprié des paramètres. • Dosage approprié entre la source d'origine et le traitement appliqué. • Pertinence de l'espace sonore obtenu.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Appliquer une démarche de création sonore.	• Pour la création d'effets sonores et d'ambiances d'un projet. • À partir des directives fournies. • À partir d'une séquence visuelle. • À l'aide de sonothèques. • À l'aide d'un système d'enregistrement. • À l'aide de synthétiseurs, d'échantillonneurs et d'instruments virtuels. • À l'aide d'appareils et de logiciels de traitement sonore. • À l'aide d'une station audionumérique.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser la demande de création.	• Interprétation juste du besoin. • Relevé détaillé des données nécessaires à la création. • Recherche pertinente en relation avec les principaux courants artistiques en création sonore.
2. Rechercher des références sonores.	• Application correcte d'une démarche de créativité. • Exploration structurée de styles et d'éléments sonores. • Utilisation judicieuse de références variées et originales. • Manifestation d'ouverture face aux nouvelles tendances en création sonore.
3. Définir un style sonore.	• Comparaison judicieuse des références sonores recueillies. • Prise en considération des exigences et des limites de la demande. • Détermination juste des paramètres de la création.
4. Créer les éléments sonores.	• Utilisation appropriée des appareils et des logiciels. • Respect du style défini. • Éléments sonores conformes au besoin. • Respect des critères de qualité d'édition. • Manifestation de créativité selon des critères définis.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Valider les éléments créés.	• Évaluation critique de son travail. • Préparation appropriée du matériel de présentation. • Justification claire et pertinente des choix artistiques. • Démonstration d'ouverture face à la critique. • Échanges respectueux et constructifs.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des montages sonores.	• Pour une production cinématographique ou audiovisuelle. • À partir d'une séquence visuelle. • À partir d'un scénario, d'un découpage technique, d'une feuille de route ou d'un scénarimage. • À partir des directives fournies. • À l'aide de dialogues enregistrés, de bruitages, d'ambiances et d'effets sonores, de musiques. • À l'aide d'une station de montage audionumérique et d'une sonothèque. • À l'aide d'un lexique français et anglais.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser les données du projet et le matériel fourni.	• Relevé des données pertinentes au projet. • Documentation pertinente sur le contexte actuel ou historique du projet. • Relevé précis des repères visuels pertinents au montage sonore. • Sélection de références audiovisuelles pertinentes. • Écoute analytique des références sélectionnées.
2. Planifier le travail.	• Détermination appropriée des besoins en sons. • Planification réaliste du travail en fonction de l'échéancier. • Détermination juste de la disponibilité des ressources matérielles. • Application judicieuse des règles d'ergonomie.
3. Rechercher des éléments sonores.	• Importation structurée des dialogues retenus pour le montage. • Consultation efficace de différentes sonothèques. • Nomenclature précise des éléments sonores sélectionnés. • Mise en place d'une banque de sons appropriés au projet.
4. Préparer l'équipement pour le montage.	• Configuration efficace et ergonomique de la station de montage. • Réglage précis du code temporel et de l'horloge de référence. • Assignation correcte des pistes sonores. • Importation structurée des fichiers audionumériques et vidéo numériques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Produire une séquence sonore : – montage des dialogues; – montage des effets sonores; – adaptation des pièces musicales.	• Respect des critères d'intelligibilité, de performance de l'acteur, de perspective sonore et de qualité esthétique, selon le cas. • Choix pertinent et créatif des sons d'ambiance et des effets sonores. • Élimination pertinente de bruits et d'artefacts sonores indésirables. • Assemblage méticuleux et synchronisé des sons et de la musique avec l'image. • Respect des directives pour l'assemblage des pièces musicales. • Respect de l'échéancier.
6. Vérifier la qualité du montage sonore.	• Correspondance appropriée de l'intensité sonore avec la séquence visuelle. • Évaluation critique de l'assemblage. • Ouverture à l'égard des commentaires reçus. • Ajustements pertinents et correctement effectués. • Respect des exigences techniques et esthétiques.
7. Procéder à l'archivage des données et au rangement de l'équipement.	• Normalisation méthodique de l'équipement. • Sauvegarde rigoureuse des éléments sonores. • Archivage conforme de la séquence sonore. • Documentation précise de l'organisation des pistes et des pièces musicales utilisées. • Rangement approprié de l'équipement.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des mixages sonores.	• Pour des projets comportant des dialogues, des effets sonores et de la musique. • À partir d'un montage sonore approuvé. • À partir d'un devis technique. • À l'aide de consoles de mixage analogiques et numériques ainsi que de leurs périphériques. • À l'aide d'une surface de contrôle numérique. • À l'aide d'une station audionumérique et d'un logiciel de mixage. • À l'aide d'appareils et de plugiciels de traitement sonore. • À l'aide d'une charte de repères. • À l'aide d'un lexique français et anglais.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser les données du projet et le matériel fourni.	• Interprétation juste des données techniques. • Disponibilité de la version finale du matériel à mixer. • Vérification rigoureuse de l'intégrité des pistes sonores. • Écoute analytique des références pertinentes et reconnues.
2. Planifier le travail.	• Planification réaliste du travail en fonction de l'échéancier. • Choix judicieux de l'équipement. • Détermination juste de la disponibilité de l'équipement. • Application judicieuse des règles d'ergonomie.
3. Préparer l'équipement de mixage.	• Détermination judicieuse de l'acheminement des signaux. • Raccordement et normalisation corrects de l'équipement. • Préparation appropriée de la cadence du code temporel et de l'horloge de référence. • Vérification critique de la qualité de la synchronisation. • Respect de la norme pour le calibrage des haut-parleurs.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Effectuer le mixage des pistes sonores.	• Écoute critique des pistes. • Balance soignée des niveaux. • Disposition pertinente des éléments sonores dans l'espace stéréophonique ou ambiophonique. • Traitements sonores pertinents et créatifs. • Mixage équilibré et harmonieux.
5. Vérifier la qualité du mixage.	• Vérification critique de la relation entre les sons. • Mise en valeur du mixage lors de sa présentation aux personnes concernées. • Ouverture à l'égard des commentaires reçus. • Ajustements pertinents et correctement effectués.
6. Enregistrer le mixage final sur différents supports.	• Prise en considération du nombre de canaux de sortie. • Préparation efficace et consciencieuse des pistes sonores en sous-groupe (<i>stems</i>). • Respect de la norme pour le calibrage du support d'enregistrement. • Transfert conforme aux exigences. • Documentation précise de la séance de mixage.
7. Procéder à l'archivage des données et au rangement de l'équipement.	• Normalisation méthodique de l'équipement. • Sauvegarde rigoureuse des éléments de livraison. • Sauvegarde des paramètres des périphériques externes. • Archivage conforme de la séquence de mixage. • Rangement approprié de l'équipement.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Travailler en équipe multidisciplinaire.	• À l'occasion d'une production sonore. • À l'occasion d'échanges sur des concepts artistiques, sonores et à caractère technique. • En contact avec la direction, le personnel de conception, le personnel technique et les artistes. • À partir de documents de production et de la documentation nécessaire. • À l'aide des outils de communication courants.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir des relations professionnelles.	• Prise en considération de ses forces et de ses faiblesses. • Adaptation appropriée de son approche selon les situations et les personnes. • Application efficace des techniques de communication. • Manifestation d'attitudes favorisant des relations interpersonnelles harmonieuses et collaboratives. • Respect des règles d'éthique.
2. Discuter et échanger sur des concepts et des idées.	• Transmission claire de l'information, avec un vocabulaire approprié et univoque. • Manifestation d'une attitude d'écoute et de réceptivité. • Argumentation cohérente de ses opinions. • Respect des idées et des opinions exprimées.
3. Mettre en œuvre des moyens favorisant la réalisation d'un projet en équipe.	• Interprétation commune du projet. • Respect des rôles et des responsabilités des membres de l'équipe. • Établissement de règles de fonctionnement communes. • Application pertinente de la démarche de résolution de problèmes techniques. • Planification et coordination efficaces des activités. • Participation active aux activités de débriefage.
4. Désamorcer des situations potentiellement conflictuelles.	• Détection préventive des sources de conflits potentiels. • Prise en considération de la situation et des besoins des membres de l'équipe. • Manifestation d'objectivité et de diplomatie.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Intervenir dans un environnement stressant.	• Prise en considération des sources de stress internes et externes. • Utilisation efficace de méthodes de travail et de techniques de gestion de temps. • Prise en considération des capacités et des limites des membres de l'équipe.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Concevoir des environnements sonores.	• Pour de la postproduction, des spectacles, des numéros de cirque, du théâtre ou du multimédia. • À partir d'un devis comportant notamment un scénario et un découpage technique. • À partir d'une séquence visuelle. • À partir des directives fournies. • À l'aide de matériel d'enregistrement. • À l'aide d'une station de montage audionumérique et d'une sonothèque. • À l'aide de synthétiseurs, d'échantillonneurs et d'instruments virtuels. • À l'aide d'appareils et de logiciels de traitement sonore. • À l'aide d'un lexique français et anglais.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser les données du projet et de l'environnement à mettre en place.	• Interprétation juste des attentes relatives au projet. • Relevé précis des exigences artistiques et techniques du projet. • Documentation pertinente sur le contexte actuel ou historique du projet. • Évaluation juste de la faisabilité technique. • Écoute analytique des références audiovisuelles pertinentes.
2. Définir la direction artistique.	• Conception d'un découpage sonore adapté au projet. • Application pertinente des principes de la psychoacoustique. • Pertinence des orientations données pour l'environnement sonore. • Rédaction appropriée de la direction artistique.
3. Planifier le travail.	• Prise en considération des conditions de réalisation du projet. • Établissement d'un échéancier réaliste. • Choix judicieux de l'équipement approprié. • Détermination juste de la disponibilité des ressources. • Application des règles d'ergonomie.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Analyser la séquence visuelle.	• Relevé précis des repères visuels pertinents au découpage sonore. • Élaboration d'une liste détaillée des éléments à produire pour chaque scène.
5. Créer les éléments sonores du projet.	• Application correcte de la démarche de créativité. • Consultation efficace de différentes sonothèques. • Sélection d'éléments sonores pertinents. • Adaptation et transformation pertinentes de sons. • Création justifiée de sons manquants. • Mise en place d'une banque de sons appropriés au projet.
6. Produire une maquette.	• Montage minutieux des éléments sonores retenus. • Utilisation judicieuse des traitements sonores. • Balance appropriée des éléments sonores. • Mise en valeur esthétique de l'environnement sonore. • Respect du devis et de l'échéancier.
7. Évaluer la qualité de la maquette.	• Respect de la direction artistique établie. • Écoute critique. • Pertinence et originalité des sons utilisés. • Assemblage cohérent et soigné.
8. Valider la maquette auprès des personnes concernées.	• Préparation soignée du matériel en vue de sa présentation. • Explication cohérente et claire de la conception sonore. • Démonstration d'ouverture face à la critique. • Ajustements pertinents et correctement effectués.
9. Procéder à l'archivage des données et au rangement de l'équipement.	• Sauvegarde rigoureuse des éléments sonores. • Archivage conforme de la maquette. • Rangement approprié de l'équipement.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Réaliser l'univers sonore de jeux vidéo.	• Pour des produits multimédias comme un jeu vidéo ou une application interactive. • En collaboration avec l'équipe de production ou des ressources externes. • À partir d'un devis et du document de conception du produit. • À l'aide d'un moteur d'intégration dédié au jeu vidéo ou au multimédia. • À l'aide d'une station de montage audionumérique et d'une sonothèque. • À l'aide de synthétiseurs, d'échantillonneurs et d'instruments virtuels. • À l'aide d'appareils et de plugiciels de traitement sonore. • À l'aide d'un système d'enregistrement et de reproduction stéréophonique et ambiophonique. • À l'aide de la documentation technique. • À l'aide d'un lexique français et anglais.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Définir la direction artistique du projet.	• Interprétation juste des données du projet et de l'univers sonore à mettre en place. • Relevé des données techniques pertinentes. • Recherche pertinente sur le contexte actuel ou historique du projet. • Analyse pertinente de la concurrence. • Esquisse sonore adaptée au projet.
2. Planifier le travail.	• Prise en considération du budget et des délais de production. • Établissement d'un échéancier réaliste. • Détermination juste de la disponibilité des ressources humaines et matérielles. • Détermination d'un protocole de partage de fichiers efficace. • Application judicieuse des règles d'ergonomie.
3. Préparer l'intégration des sons.	• Relevé détaillé des paramètres techniques du moteur d'intégration. • Choix pertinent des outils selon les besoins. • Détermination juste du comportement des sons selon l'environnement du projet. • Élaboration pertinente d'une maquette sonore. • Validation pertinente du moteur avec des éléments sonores temporaires.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Préparer les éléments sonores du projet.	• Établissement d'une liste détaillée des éléments sonores nécessaires. • Adaptation et transformation pertinentes d'éléments provenant d'une sonothèque. • Création justifiée de sons manquants. • Édition précise des éléments pour assurer l'instantanéité des sons.
5. Intégrer les éléments sonores dans le produit.	• Conversion des éléments sonores, adaptée au format prescrit par le moteur utilisé. • Réglage précis des paramètres du moteur. • Intégration des éléments sonores au bon endroit. • Tests rigoureux. • Corrections et ajustements pertinents. • Respect des délais de production.
6. Mixer les éléments sonores dans le produit.	• Ajustement rigoureux des paramètres de mixage du moteur en relation avec le joueur. • Disposition réaliste des éléments sonores en fonction de la perspective recherchée. • Traitements sonores pertinents et créatifs. • Mixage équilibré et harmonieux. • Respect de la direction artistique.
7. Procéder à l'archivage des données et au rangement de l'équipement.	• Regroupement ordonné des éléments sonores. • Sauvegarde rigoureuse des éléments et des paramètres des traitements sonores. • Archivage conforme du projet. • Documentation détaillée des archives. • Rangement approprié de l'équipement.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Installer de l'équipement sonore.	• Pour de l'installation en studio ou en salle de spectacle, parfois en espace restreint ou en hauteur. • Avec une équipe multidisciplinaire, sous supervision. • À partir d'un devis technique, de plans et de la documentation technique. • À l'aide de matériel de diffusion, d'enregistrement, de communication et de reproduction. • À l'aide d'un logiciel de dessin et de simulation acoustique 3D. • À l'aide d'instruments de mesure. • À l'aide d'un lexique français et anglais. • Dans le respect des règles de santé et de sécurité au travail.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer les besoins pour l'installation de l'équipement.	• Interprétation juste de la demande. • Relevé précis des données nécessaires sur les lieux. • Anticipation réaliste des problèmes pouvant nuire au travail d'installation. • Établissement judicieux de la liste de matériel nécessaire. • Évaluation réaliste du temps requis, incluant une marge de manœuvre.
2. Planifier l'installation.	• Schématisation précise en fonction des possibilités d'installation. • Orientation appropriée des enceintes. • Répartition optimale de la puissance électrique. • Information juste sur le poids et le nombre de positions des systèmes de son, pour le gréage. • Respect du devis technique. • Planification juste de la disposition des artistes.
3. Brancher et raccorder l'équipement.	• Respect du plan d'installation. • Branchement et raccordement conformes. • Vérification correcte de la continuité du signal. • Respect du délai prévu.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Effectuer des tests de son.	• Utilisation judicieuse des instruments de mesure. • Démarche rigoureuse pour la vérification de l'intégrité des signaux. • Respect des normes pour le calibrage de l'équipement. • Ajustements mécaniques et électroniques pertinents. • Performance et conformité de l'installation.
5. Résoudre des problèmes d'ordres électrique ou audio.	• Détection méthodique de la source du problème. • Justesse du diagnostic. • Transmission prompte de l'information à la personne responsable. • Solution pertinente et correctement appliquée.
6. Ranger l'équipement.	• Normalisation correcte de l'équipement. • Vérification rigoureuse du bon état de fonctionnement. • Respect de la procédure de démontage. • Respect de l'ordre logique de rangement. • Remisage soigné du câblage et des appareils.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Gérer ses activités professionnelles.	• À partir de la documentation et des manuels de référence nécessaires. • À l'aide d'information récente sur les organismes professionnels, les entreprises et les activités sectorielles dans le domaine. • À l'aide d'un poste informatique, de logiciels courants, de livres comptables et de formulaires.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Préparer la mise en marché de ses services.	• Détermination claire de ses objectifs professionnels et des services à offrir. • Détermination juste des conditions nécessaires à la mise en marché de ses services. • Détermination pertinente des implications légales et fiscales. • Choix judicieux et utilisation pertinente d'outils de promotion. • Mise en valeur de ses productions et de ses capacités techniques et professionnelles.
2. Effectuer des opérations administratives courantes.	• Respect des règles de base liées à la tenue de livres comptables. • Prévisions budgétaires réalistes des coûts, des frais fixes et des revenus. • Allocation d'un budget approprié pour les opérations courantes. • Exécution correcte des transactions financières courantes.
3. Utiliser des outils de gestion de projets.	• Choix pertinent d'outils de gestion. • Adaptation appropriée des outils de gestion au type de projet et au contexte. • Respect des principes de base en gestion de projet et en gestion de temps.
4. Proposer des offres de service.	• Évaluation juste de la nature du travail et des besoins. • Établissement de conditions de facturation pertinentes. • Application appropriée de techniques de négociation. • Clarté et précision des éléments de la proposition. • Respect des règles de rédaction.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Maintenir à jour ses compétences.	• Reconnaissance de l'importance de la formation continue dans son cheminement professionnel. • Identification de moyens appropriés à ses besoins et à son emploi du temps. • Recherche assidue sur les nouveautés techniques et technologiques.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Procéder à la diffusion sonore d'un événement.	• Pour une salle de spectacle, une scène ou un événement commercial. • Avec une équipe multidisciplinaire, sous supervision. • À l'aide d'un plan du lieu. • À l'aide de l'équipement de captation, de diffusion et d'écoute. • À l'aide de consoles analogiques et numériques et de leurs périphériques. • À l'aide d'appareils et de logiciels de traitement sonore. • À l'aide d'une station de travail audionumérique. • À l'aide d'instruments de mesure. • À l'aide d'un lexique français et anglais.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser les données du projet.	• Interprétation juste des besoins de sonorisation. • Détermination juste des caractéristiques techniques et artistiques du projet. • Anticipation réaliste des problèmes pouvant nuire au travail de diffusion.
2. Élaborer un devis technique.	• Appréciation rigoureuse de l'acoustique du lieu en fonction du projet. • Relevé de données pertinentes sur les aspects physiques et techniques du lieu. • Détermination de la puissance électrique disponible. • Détermination précise de l'équipement nécessaire. • Clarté et justesse du devis.
3. Planifier le travail.	• Détermination précise de l'ensemble des tâches à exécuter. • Détermination précise de la disponibilité des ressources humaines et matérielles. • Élaboration réaliste des horaires de travail. • Élaboration détaillée des listes d'équipement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Superviser l'installation de l'équipement.	• Respect des règles de santé et de sécurité. • Respect strict du devis technique. • Orientation appropriée des enceintes. • Branchement et raccordement précis de l'équipement. • Prise en considération de la disponibilité des radiofréquences et des normes en vigueur. • Résolution pertinente des problèmes.
5. Calibrer le système de diffusion.	• Respect des normes pour le calibrage de l'équipement. • Répartition optimale de la puissance électrique. • Vérification rigoureuse de l'intégrité des signaux. • Application efficace des traitements de correction électronique. • Exécution méthodique des tests d'écoute.
6. Tester la qualité du son lors de la répétition.	• Ajustement précis de la structure de gain entre les appareils. • Respect de l'intégrité des sources. • Ajustements et correctifs appropriés à la sonorité souhaitée.
7. Effectuer le mixage pendant l'événement.	• Écoute critique de la performance. • Balance soignée des niveaux sonores. • Disposition pertinente des éléments sonores dans l'espace stéréophonique ou ambiophonique, selon le cas. • Utilisation judicieuse des traitements sonores. • Manifestation d'attention et de concentration. • Mixage conforme à l'esthétique sonore recherchée.
8. Superviser le démontage de l'équipement.	• Respect des règles de santé et de sécurité. • Vérification rigoureuse du bon état de fonctionnement. • Respect strict de la procédure de démontage. • Sauvegarde rigoureuse des données. • Remisage soigné du câblage et des appareils aux endroits appropriés.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Produire un enregistrement musical.	• Dans un studio d'enregistrement. • Avec l'équipe multidisciplinaire et les artistes. • À partir des directives et des données fournies. • À l'aide de sources musicales acoustiques et électriques. • À l'aide d'un système d'enregistrement et de reproduction. • À l'aide de consoles de mixage analogiques et numériques et de leurs périphériques. • À l'aide d'une surface de contrôle numérique. • À l'aide d'une station audionumérique et d'un logiciel de mixage. • À l'aide d'appareils et de plugiciels de traitement sonore ainsi qu'un logiciel d'analyse spectrale. • À l'aide d'une charte de repères. • À l'aide d'un lexique français et anglais.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser les données et la direction artistique du projet.	• Interprétation juste de l'esthétique recherchée. • Relevé précis des exigences artistiques et techniques du projet. • Évaluation juste de la faisabilité technique. • Écoute analytique de références musicales pertinentes et reconnues.
2. Planifier le travail.	• Prise en considération des conditions de réalisation du projet. • Établissement d'un échéancier réaliste. • Sélection judicieuse des microphones et du support d'enregistrement. • Détermination juste du format de livraison. • Application judicieuse des règles d'ergonomie.
3. Installer l'équipement de captation et de reproduction.	• Préparation appropriée du système d'écoute et de communication. • Calibrage rigoureux du système d'enregistrement. • Branchement et positionnement optimal des microphones. • Isolation appropriée entre les sources musicales. • Assignation précise des sources musicales sur le support d'enregistrement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Faire la prise de son.	• Ajustement pertinent de la structure de gain. • Prise de son conforme à la sonorité recherchée. • Enregistrement précis des surimpressions et des insertions. • Prise de notes détaillées sur la séance d'enregistrement. • Obtention d'un mixage guide adéquat.
5. Procéder au montage.	• Sélection judicieuse des meilleures prises de son. • Élimination pertinente de bruits et d'artefacts sonores indésirables. • Assemblage et consolidation corrects des pistes. • Travail précis et méthodique. • Organisation efficace des pistes en vue du mixage.
6. Effectuer le mixage.	• Écoute critique des pistes. • Balance soignée des niveaux. • Disposition pertinente des éléments musicaux dans l'espace stéréophonique et ambiophonique. • Traitements sonores pertinents et créatifs. • Mixage conforme à l'esthétique musicale recherchée. • Enregistrement du mixage final adapté au support déterminé.
7. Valider le produit.	• Vérification critique de la relation entre les sons. • Présentation soignée du mixage aux personnes concernées. • Ouverture à l'égard des commentaires reçus. • Ajustements pertinents et correctement effectués.
8. Encoder une copie maîtresse finale.	• Ordonnancement précis des pièces. • Ajustement approprié des paramètres sonores de chaque pièce. • Adaptation correcte du produit musical au format de livraison. • Encodage approprié du matériel selon le support déterminé.
9. Procéder à l'archivage des données et au rangement de l'équipement.	• Normalisation méthodique de l'équipement. • Sauvegarde rigoureuse des éléments de livraison. • Sauvegarde rigoureuse des paramètres des périphériques externes. • Archivage conforme de la séquence de mixage. • Rangement approprié de l'équipement.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exécuter la postproduction sonore d'un projet.	• Avec l'équipe multidisciplinaire de production. • À partir du découpage technique d'une production cinématographique ou télévisuelle. • À partir d'une séquence visuelle, de spécifications techniques et de l'information sur le produit livrable. • À partir des directives fournies. • À l'aide de dialogues enregistrés, de bruitages, d'ambiances et d'effets sonores, de musiques. • À l'aide d'une station de montage audionumérique et d'une sonothèque. • À l'aide d'un système d'enregistrement. • À l'aide d'une bande rythmographique. • À l'aide d'un lexique français et anglais.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser les données du projet.	• Interprétation juste des attentes artistiques et techniques du projet. • Appréciation juste de la séquence visuelle. • Relevé précis et pertinent des repères visuels. • Évaluation juste du matériel sonore disponible. • Précision des conditions de réalisation du projet.
2. Planifier le travail.	• Établissement d'un échéancier réaliste. • Détermination juste du format de livraison. • Choix judicieux de l'équipement. • Détermination juste de la disponibilité des ressources. • Application judicieuse des règles d'ergonomie.
3. Effectuer la postsynchronisation des dialogues.	• Justesse et précision des lignes de dialogue à reprendre. • Préparation appropriée de la bande rythmographique. • Enregistrement précis des dialogues à reprendre. • Sélection judicieuse des meilleures prises. • Consolidation efficace des pistes en vue du montage des dialogues.
4. Produire les éléments sonores.	• Écoute critique des éléments sonores provenant du tournage. • Sélection d'éléments sonores pertinents provenant d'autres sources. • Enregistrement correct des bruitages. • Élaboration d'une sonothèque adaptée au projet.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Procéder au montage des éléments sonores.	• Intégration correcte du matériel de tournage et de postsynchronisation. • Recalage précis du dialogue et de la postsynchronisation à l'image. • Assemblage judicieux des éléments sonores et musicaux pour chaque scène. • Synchronisation précise des effets sonores et des ambiances à l'image. • Organisation efficace des pistes en vue du mixage.
6. Procéder au mixage de la séquence sonore avec l'image.	• Prise en considération du nombre de canaux. • Exécution correcte de la balance sonore. • Localisation pertinente des sources dans l'espace ambiophonique. • Utilisation judicieuse des traitements sonores. • Mixage conforme à l'esthétique sonore recherchée.
7. Valider le produit.	• Évaluation rigoureuse du synchronisme des dialogues et autres éléments sonores. • Évaluation rigoureuse de la relation des sons avec l'image. • Appréciation juste de l'environnement sonore par rapport à l'image et au scénario. • Justification claire et pertinente des choix sonores. • Ajustements et correctifs pertinents. • Production pertinente d'une version internationale.
8. Procéder au doublage des dialogues.	• Évaluation rigoureuse des différentes prises à enregistrer. • Préparation appropriée de la bande rythmographique. • Enregistrement précis du doublage. • Identification précise des meilleures prises. • Recalage précis du doublage à l'image.
9. Adapter le matériel sonore au support de diffusion.	• Respect strict de l'esthétique du produit original. • Assemblage pertinent du matériel. • Insertion précise des métadonnées selon le support déterminé. • Encodage approprié du matériel sonore.
10. Procéder à l'archivage des données et au rangement de l'équipement.	• Normalisation méthodique de l'équipement. • Sauvegarde rigoureuse des éléments de livraison. • Sauvegarde rigoureuse des paramètres des périphériques externes. • Archivage conforme de la session de travail. • Rangement approprié de l'équipement.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence

Analyser des textes littéraires.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître le propos du texte.	Formulation juste des éléments importants du propos du texte.
2. Repérer et classer des thèmes et des procédés stylistiques.	- Relevé des principales manifestations thématiques et stylistiques. - Classement approprié des principales manifestations thématiques et stylistiques.
3. Choisir les éléments d'analyse.	Liens pertinents entre le propos du texte, les manifestations thématiques et les manifestations stylistiques.
4. Élaborer un plan de rédaction.	- Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de rédaction. - Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une analyse littéraire, un commentaire composé ou une explication de textes.	- Utilisation appropriée des éléments d'analyse. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. - Rédaction d'un texte d'au moins 700 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 2-2-3 ou 1-3-3

Unités : 2 ⅓

Précision : Les textes littéraires analysés appartiennent à deux époques distinctes et à deux genres différents.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.	Relevé des procédés stylistiques et littéraires utilisés pour le développement du thème.
2. Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.	Mention des éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
3. Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.	Liens pertinents entre le thème, les procédés stylistiques et littéraires, et les éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	- Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de la dissertation. - Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation explicative.	- Respect des limites du sujet de la dissertation. - Développement approprié des idées. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. - Rédaction d'une dissertation explicative d'au moins 800 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature
 Pondération : 3-1-3
 Unités : 2 ½

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Reconnaître les caractéristiques de textes de la littérature québécoise.	Description appropriée des représentations du monde contenues ou exprimées dans des textes de la littérature québécoise.
2. Comparer des textes.	- Choix pertinent des critères de comparaison. - Relevé des ressemblances et des différences significatives entre des textes littéraires.
3. Déterminer un point de vue critique.	Pertinence du point de vue critique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	- Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation critique.	- Respect des limites du sujet de la dissertation. - Emploi d'arguments appropriés. - Justification du point de vue critique. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. - Rédaction d'une dissertation critique d'au moins 900 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature
 Pondération : 3-1-4
 Unités : 2 ½

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Analyser les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre.	• Mise en évidence précise des composantes de la situation de communication. • Relevé des facteurs contextuels de la situation de communication. • Détermination de l'influence des médias sur la situation de communication. • Établissement de liens entre les composantes et les facteurs de la situation de communication.
2. Déterminer un sujet et un objectif de communication.	• Exploration de sujets variés. • Choix justifié d'un sujet et d'un objectif de communication.
3. Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires.	• Choix approprié des sources d'information. • Choix pertinent des éléments d'information.
4. Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication.	• Choix judicieux des procédés à utiliser dans la situation de communication. • Choix judicieux des moyens d'expression.
5. Préparer et présenter des discours oraux de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment, à son champ d'études.	• Reconnaissance de la contribution de procédés oraux à la conception de son discours. • Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. • Utilisation pertinente des éléments liés à la présentation d'un discours oral. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le discours oral. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des aspects du code linguistique propres au discours oral.

Éléments de la compétence	Critères de performance
6. Rédiger des textes de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment, à son champ d'études.	• Reconnaissance de la contribution de procédés d'écriture à la conception de son texte. • Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. • Respect des règles définissant les différents types de textes. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le texte écrit. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Respect des règles de présentation d'un texte écrit.
7. Réviser et corriger les textes.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Périodes d'enseignement : 60

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter d'une question philosophique.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité.

- Reconnaissance des principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets, méthodes.
- Identification des principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux.
- Présentation claire de l'avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution.

2. Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions.

- Formulation cohérente de la pensée de l'auteur.
- Référence appropriée au contexte sociohistorique de la contribution.
- Reconnaissance de l'intérêt actuel de la contribution.

3. Produire une argumentation sur une question philosophique.

- Élaboration d'une problématique philosophique pertinente sur une question.
- Formulation claire d'une thèse.
- Présentation judicieuse d'arguments, d'objections et de réfutations.
- Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation.
- Rédaction d'un texte argumentatif d'au moins 700 mots.
- Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie

Pondération : 3-1-3

Unités : 2 ⅓

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|---|--|
| 1. Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain. | <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des principales caractéristiques des conceptions : concepts, principes et présupposés. • Usage approprié des concepts clés. |
| 2. Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants. | <ul style="list-style-type: none"> • Exposé de certains aspects significatifs du contexte historique d'émergence dans lequel les conceptions sont nées. • Démonstration suffisante de liens entre les conceptions et les courants de pensée dans lesquels elles s'inscrivent. |
| 3. Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs. | <ul style="list-style-type: none"> • Exposé des principales ressemblances et différences entre les conceptions. • Reconnaissance des conséquences pour la pensée et l'action des conceptions. • Prise de position critique et argumentée à l'égard d'une conception. • Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 800 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision. |

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie
 Pondération : 3-0-3
 Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques.

- Définition claire des notions de base de l'éthique et du politique.
- Utilisation appropriée des notions.
- Élaboration suffisante de la problématique éthique d'une situation personnelle, sociale et politique.

2. Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques.

- Présentation judicieuse de quelques théories philosophiques, éthiques et politiques éclairant des problèmes relatifs à l'action et aux valeurs : contexte historique, concepts et principes.

3. Appliquer des théories philosophiques, éthiques et politiques à des situations actuelles, choisies, notamment, dans le champ d'études de l'élève.

- Reconnaissance des principales composantes de la situation : contexte, faits et personnes.
- Formulation claire des questions éthiques et politiques relatives à la situation.
- Mise en évidence des conflits de valeurs et des enjeux.
- Application judicieuse de deux théories philosophiques à la discussion de questions éthiques et politiques.

4. Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.

- Appréciation de divers choix, quant à l'action, à l'aide de théories philosophiques.
- Respect des exigences de la rationalité dans la justification de la position choisie.
- Rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots.
- Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|--|---|
| 1. Dégager le sens d'un message oral simple. | <ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'au moins trois minutes exprimé à un débit normal et comportant un vocabulaire d'usage courant, après deux écoutes. |
| 2. Dégager le sens d'un texte d'intérêt général. | <ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 500 mots. |
| 3. S'exprimer oralement. | <ul style="list-style-type: none"> Communication intelligible d'environ deux minutes élaborée à partir de consignes précises. Formulation acceptable de questions et réponses en situation d'interaction. Échanges d'idées pertinentes. Prononciation, intonation et débit acceptables. Manifestation d'ouverture et de respect. |
| 4. Rédiger et réviser un texte. | <ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. Respect de la situation et de l'objectif de communication. Présence d'idées et d'expressions nouvelles. Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche. Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>. Utilisation appropriée de stratégies de révision. |

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
 Pondération : 2-1-3
 Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique.

- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes, après deux écoutes.
- Reconnaissance des liens entre les éléments du message.

2. Dégager le sens d'un texte authentique d'intérêt général.

- Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 750 mots contenant des idées abstraites.
- Reconnaissance des liens entre les éléments du texte.

3. S'exprimer oralement.

- Communication intelligible, structurée et cohérente d'au moins trois minutes à partir d'un sujet d'intérêt général.
- Formulation de questions pertinentes en situation d'interaction; questions généralement correctes grammaticalement.
- Emploi généralement correct de verbes au passé.
- Prononciation, intonation et débit convenables.
- Manifestation d'ouverture et de respect.

4. Rédiger et réviser un texte.

- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 350 mots.
- Respect de la situation et de l'objectif de communication.
- Présence d'idées et d'expressions nouvelles.
- Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche.
- Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques *modals* et à des temps de verbe parmi les suivants : *simple present* et *present continuous*, *simple past* et *past continuous*, *present perfect*, *future*.
- Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|--|--|
| 1. Dégager le sens d'un message oral authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire. | <ul style="list-style-type: none"> • Identification précise des idées essentielles d'un message après une seule écoute. |
| 2. Dégager le sens d'un texte authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du sens général. • Reconnaissance des idées principales et des éléments secondaires du texte. • Identification précise de la structure du texte. • Identification précise de l'intention de l'auteur. |
| 3. Exprimer oralement un message sur des sujets à portée sociale, culturelle ou littéraire. | <ul style="list-style-type: none"> • Communication claire, cohérente et suffisamment détaillée en référence à une ou des sources fiables, ou à une œuvre littéraire. • Utilisation généralement correcte du code grammatical et du niveau de langue. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Prononciation, intonation et débit généralement corrects. • Manifestation d'ouverture et de respect. |
| 4. Rédiger et réviser un texte sur une question à portée sociale, culturelle ou littéraire. | <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 450 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation généralement correcte des temps de verbe exigés par le contexte. • Utilisation satisfaisante d'une variété de structures de phrases. • Utilisation appropriée de stratégies de révision. |

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
 Pondération : 2-1-3
 Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Présenter oralement l'analyse d'une production littéraire ou d'une production à portée sociale ou culturelle en version originale anglaise.

- Communication claire, cohérente et structurée.
- Utilisation d'arguments pertinents et justifiés.
- Utilisation du niveau de langue et du registre appropriés.
- Emploi nuancé du vocabulaire approprié au sujet traité.
- Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical.
- Manifestation d'ouverture et de respect.

2. Rédiger l'analyse d'une œuvre littéraire en version originale anglaise ou d'un sujet à portée sociale ou culturelle.

- Rédaction d'une analyse structurée, cohérente et claire, d'environ 550 mots.
- Respect de la situation et de l'objectif de communication.
- Utilisation appropriée d'une variété de structures de phrases.
- Présence d'idées et d'expressions nouvelles.
- Emploi d'un vocabulaire diversifié et nuancé.
- Emploi approprié d'une variété de marqueurs de relation.
- Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical, syntaxique et orthographique.
- Utilisation d'un style, d'un niveau de langue et d'un registre appropriés à l'analyse.

3. Réviser et corriger le texte.

- Utilisation appropriée de stratégies de révision.
- Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|--|---|
| 1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études. | <ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. |
| 2. Dégager le sens d'un texte authentique lié à son champ d'études. | <ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance du sens général et des idées principales du message. |
| 3. Communiquer un bref message oral lié à son champ d'études. | <ul style="list-style-type: none"> Communication intelligible d'une durée d'au moins deux minutes. Emploi de termes liés à son champ d'études. Propos pertinents. Application satisfaisante du code grammatical. Manifestation d'ouverture et de respect. |
| 4. Rédiger et réviser un court texte lié à son champ d'études. | <ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. Respect de la situation et de l'objectif de communication. Présence d'idées et d'expressions nouvelles. Emploi de termes liés à son champ d'études. Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique. Utilisation satisfaisante de procédés de communication liés à la tâche d'écriture. Utilisation appropriée de stratégies de révision. |

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
 Périodes d'enseignement : 45
 Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études.

- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes.
- Reconnaissance des liens entre les éléments du message.

2. Dégager les éléments utiles d'un texte authentique lié à son champ d'études.

- Reconnaissance du sens général.
- Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence.
- Repérage des éléments utiles pour accomplir une tâche précise.
- Utilisation convenable de l'information pour accomplir une tâche précise.

3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.

- Communication claire et cohérente accessible à un non-expert.
- Communication appropriée à la situation.
- Utilisation convenable de termes liés au champ d'études.
- Application convenable du code grammatical.
- Manifestation d'ouverture et de respect.

4. Rédiger et réviser un texte lié à son champ d'études.

- Rédaction claire et cohérente d'un texte, d'environ 350 mots, lié à son champ d'études, accessible à un non-expert.
- Respect de la situation et de l'objectif de communication.
- Présence d'idées et d'expressions nouvelles.
- Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique.
- Emploi convenable de termes de base liés à son champ d'études.
- Utilisation convenable de procédés de communication liés à la tâche d'écriture.
- Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. - Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise.
2. Dégager les éléments pertinents d'un texte authentique lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général. - Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence. - Repérage et utilisation des éléments pertinents pour accomplir une tâche précise.
3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	- Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert. - Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. - Emploi approprié des termes liés à son champ d'études. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser des communications écrites liées à son champ d'études.	- Rédaction cohérente et claire d'un texte, d'environ 450 mots, accessible à un non-expert. - Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Emploi efficace de termes liés à son champ d'études. - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Communiquer un message oral lié au champ d'études de l'élève.

- Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert.
- Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication.
- Emploi judicieux du vocabulaire.
- Utilisation correcte du code grammatical.
- Démonstration de sa capacité à défendre son point de vue.
- Manifestation d'ouverture et de respect.

2. Analyser des textes complexes.

- Reconnaissance de différents types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique et technique.
- Reconnaissance des facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui orientent la communication écrite.
- Établissement des liens entre les éléments de la communication : intention, interlocutrice ou interlocuteur, situation, code, message, interaction implicite et explicite.

3. Rédiger et réviser un texte lié au champ d'études de l'élève.

- Rédaction cohérente, claire et nuancée d'un texte d'environ 550 mots, accessible à un non-expert.
- Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication.
- Présence d'idées et d'expressions nouvelles.
- Utilisation précise, nuancée et efficace du code grammatical et syntaxique, ainsi que de la terminologie.
- Utilisation appropriée de stratégies de révision.

4. S'exprimer à l'écrit ou oralement en anglais à partir de sources en français.

- Respect du sens.
- Formulation généralement appropriée avec une attention plus particulière aux niveaux de langue et aux sources d'interférence telles que les faux amis et les différences de syntaxe.
- Emploi d'une terminologie équivalente.
- Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Établir la relation entre ses habitudes de vie et sa santé.	• Utilisation appropriée de l'information issue de recherches scientifiques ou des médias. • Reconnaissance de l'influence des facteurs sociétaux et culturels sur la pratique de l'activité physique. • Liens pertinents entre ses principales habitudes de vie et leurs incidences sur sa santé.
2. Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé.	• Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée. • Respect des règles de sécurité et d'éthique. • Respect de ses capacités dans la pratique d'activités physiques.
3. Reconnaître ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.	• Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan physique. • Relevé de ses principaux besoins et de ses principales capacités sur le plan physique. • Relevé de ses principaux facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.
4. Proposer des activités physiques favorisant sa santé.	• Choix pertinent d'activités physiques selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation. • Communication claire et argumentée de sa proposition d'activités physiques.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique
 Pondération : 1-1-1
 Unité : 1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Planifier une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

- Relevé initial de ses habiletés et de ses attitudes dans la pratique de l'activité physique.
- Relevé de ses attentes et de ses besoins au regard de ses capacités liées à la pratique de l'activité physique.
- Formulation correcte d'objectifs personnels.
- Pertinence des moyens choisis pour atteindre ses objectifs.
- Communication claire et argumentée de sa proposition d'activité physique.

2. Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée.
- Respect des règles de sécurité et d'éthique.
- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan des habiletés motrices.
- Relevé périodique de ses habiletés et de ses attitudes liées à la pratique de l'activité physique.
- Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique de l'activité physique.
- Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
- Amélioration sensible des habiletés motrices, des techniques ou des stratégies complexes exigées par l'activité physique.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 0-2-1

Unité : 1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Planifier un programme personnel d'activités physiques.

- Mention de ses priorités selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.
- Formulation correcte et pertinente d'objectifs personnels.
- Choix pertinent de l'activité ou des activités physiques à pratiquer.
- Planification appropriée des conditions d'exécution de l'activité ou des activités physiques à pratiquer.

2. Harmoniser les éléments d'une pratique régulière et suffisante de l'activité physique dans une approche favorisant la santé.

- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée.
- Respect des règles de sécurité et d'éthique.
- Pratique régulière et suffisante d'une activité physique respectant l'équilibre entre la recherche d'efficacité et les facteurs favorisant la santé.

3. Gérer un programme personnel d'activités physiques.

- Choix pertinent des critères mesurant l'atteinte des objectifs du programme.
- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan de l'activité physique.
- Relevé périodique du temps investi et des activités physiques accomplies durant le programme.
- Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
- Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique d'activités physiques.
- Reconnaissance de l'influence de la pratique de l'activité physique sur son mode de vie.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 1-1-1

Unité : 1

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Code : 000V

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur l'apport des sciences humaines au regard d'enjeux contemporains. • À partir de documents et de données provenant du domaine des sciences humaines.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les objets d'étude d'une ou de plusieurs sciences humaines et leurs principales approches.	• Formulation des objets d'étude particuliers à une ou à plusieurs sciences humaines. • Description des principales approches utilisées en sciences humaines.
2. Relever quelques-unes des questions qui se posent actuellement dans le domaine des sciences humaines.	• Association des questions avec des champs pertinents de recherche en sciences humaines.
3. Démontrer la contribution d'une ou de plusieurs sciences humaines dans la compréhension d'enjeux contemporains.	• Présentation d'enjeux contemporains en mettant en évidence l'interprétation des sciences humaines. • Illustration de l'interaction de quelques changements sociaux et de la contribution des sciences humaines.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000V, à l'exception des codes 300 et 360. Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur un sujet relatif à l'être humain. • À partir de données documentaires provenant d'une ou de plusieurs disciplines des sciences humaines.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Poser une problématique selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Présentation de l'historique de la problématique. • Utilisation des concepts et du langage appropriés. • Description sommaire des dimensions individuelles, collectives, spatio-temporelles et culturelles de la problématique.
2. Traiter d'une question selon une ou des approches propres aux sciences humaines.	• Formulation claire d'une question. • Sélection de données documentaires pertinentes. • Description sommaire des méthodes historique, expérimentale et par enquête.
3. Établir des conclusions.	• Utilisation appropriée de la méthode choisie. • Détermination de critères d'appréciation appropriés. • Reconnaissance des forces et des faiblesses des conclusions. • Élargissement de la question analysée.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000W, à l'exception des codes 300 et 360.
 Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
 Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.	• Individuellement. • À partir d'un commentaire écrit qui présente une découverte scientifique ou une percée technologique. • À l'occasion d'une production écrite d'environ 750 mots.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser le mode de pensée et la démarche scientifiques types.	• Explication sommaire des caractéristiques essentielles du mode de pensée scientifique, dont la quantification et la démonstration. • Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques essentielles des principales étapes de la démarche scientifique type.
2. Montrer la complémentarité de la science et de la technologie.	• Définition des termes et description des principales relations entre science, technique et technologie : liens logiques et temporels, et apports mutuels.
3. Expliquer le contexte et les étapes de quelques découvertes scientifiques et technologiques.	• Mise en relation pertinente et cohérente des contextes déterminants de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Énumération des principales étapes de découvertes scientifiques et technologiques.
4. Dédire différentes conséquences et questions qui découlent de certains développements scientifiques et technologiques récents.	• Description sommaire des conséquences importantes (de différentes natures) et des défis majeurs actuels qui découlent de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Formulation de questions pertinentes et caractère plausible des éléments de réponse aux questions formulées.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000X.
 Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
 Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.	• Individuellement ou en équipe. • À partir d'un problème non complexe d'ordre scientifique et technologique qui peut être résolu par l'application de la démarche scientifique type. • En utilisant des instruments scientifiques disponibles d'usage courant. • À l'aide de documents de référence (écrits ou autres).
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Décrire les principales étapes de la démarche scientifique type.	• Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques des étapes de la démarche scientifique type.
2. Formuler une hypothèse ayant pour but de solutionner un problème simple de nature scientifique et technologique.	• Description claire et précise du problème. • Respect des caractéristiques de formulation d'une hypothèse (caractère observable et mesurable des données, plausibilité, etc.).
3. Vérifier une hypothèse en appliquant les principes élémentaires de la démarche expérimentale de base.	• Pertinence, fiabilité et validité de la procédure expérimentale mise au point. • Respect de la procédure expérimentale établie. • Choix judicieux et utilisation adéquate des instruments. • Présentation claire et adéquate des résultats. • Validité des relations établies entre l'hypothèse, la vérification et la conclusion.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Y. Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.	• Pour les langues modernes qui utilisent l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de huit répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de huit phrases. • Pour les langues modernes qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de six répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de six phrases. • À partir de mises en situation sur des thèmes connus. • À l'aide d'outils de référence.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Saisir le sens d'un message oral.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple.	• Utilisation convenable des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Enchaînement spontané et cohérent de phrases dans un dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales de base. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. On entend par « restreinte » l'utilisation limitée des structures de la langue, de son code grammatical et du vocabulaire. Cette limitation varie selon les difficultés soulevées par certaines langues modernes. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Z, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.	• À l'occasion d'une conversation d'un minimum de quinze répliques. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de vingt phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de dix phrases pour les langues qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin. • À partir de situations usuelles et de sujets simples de la vie courante. • À l'aide d'outils de référence.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Saisir le sens d'un message entendu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent et au passé de l'indicatif. • Utilisation appropriée d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0010, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.	• Individuellement. • À l'occasion d'un échange verbal d'un minimum de vingt répliques. • À l'occasion de la rédaction d'un texte de longueur moyenne (minimum de 25 phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin; minimum de 15 phrases pour les autres langues). • À partir des documents à portée socioculturelle. • À l'aide d'ouvrages de référence dans le cas de la communication écrite.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral en langage courant.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du message. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
2. Dégager le sens d'un texte de complexité moyenne.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du texte. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
3. Échanger verbalement sur un sujet.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du message à exprimer. • Utilisation appropriée du vocabulaire courant. • Prononciation et intonation justes. • Débit moyen dans un dialogue en langage courant. • Cohérence du message exprimé. • Réponses pertinentes à des questions.
4. Rédiger un texte de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du texte à rédiger. • Justesse du vocabulaire. • Cohérence de l'ensemble du texte. • Respect des règles de présentation et de rédaction propres au texte.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.
Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0067, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.	• Individuellement. • À l'occasion de la rédaction d'un texte d'environ 750 mots. • À partir de plusieurs exemples concrets choisis par la personne qui doit démontrer sa compétence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Démontrer l'acquisition de connaissances générales de base sur les mathématiques ou sur l'informatique.	• Distinction de notions et de concepts de base. • Identification des principales branches des mathématiques ou de l'informatique. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Décrire l'évolution des mathématiques ou de l'informatique.	• Résumé descriptif de quelques grandes étapes.
3. Reconnaître la contribution des mathématiques ou de l'informatique dans le développement des autres domaines du savoir.	• Démonstration de l'existence de contributions importantes, à l'aide d'exemples.
4. Illustrer la diversité des applications des mathématiques ou de l'informatique.	• Présentation d'un éventail d'usages dans diverses sphères de l'activité humaine, à l'aide d'exemples concrets.
5. Évaluer l'influence des mathématiques ou de l'informatique sur les individus et sur les organisations.	• Identification de quelques grandes influences. • Explication de la façon dont les mathématiques ou l'informatique ont modifié certaines réalités humaines et organisationnelles. • Reconnaissance d'avantages et d'inconvénients à ces influences.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0011 : 105, 201, 204, 420.
Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.	• Individuellement. • À l'occasion de l'exécution d'une tâche ou de la résolution d'un problème. • À partir des besoins de la vie courante. • À l'aide d'outils familiers et de documents de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Démontrer l'acquisition de connaissances utilitaires de base en mathématiques ou en informatique.	• Brève définition des notions. • Exécution correcte des opérations de base. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Choisir des outils et des procédés mathématiques ou informatiques en fonction de besoins précis.	• Énumération de multiples possibilités offertes par les outils et les procédés mathématiques ou informatiques. • Analyse de situations concrètes et reconnaissance de la pertinence du recours aux outils ou aux procédés mathématiques ou informatiques. • Choix approprié en fonction des besoins.
3. Utiliser des outils et des procédés mathématiques ou informatiques pour exécuter des tâches et résoudre des problèmes.	• Démarche planifiée et méthodique. • Utilisation correcte des outils et des procédés. • Résultats satisfaisants par rapport au contexte. • Utilisation adéquate de la terminologie propre à un outil ou à un procédé.
4. Interpréter des données quantitatives ou des résultats obtenus à l'aide de procédés ou d'outils mathématiques ou informatiques.	• Interprétation juste en tenant compte du contexte. • Formulation claire et précise de l'interprétation.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0012 : 105, 201, 204, 420.
Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.	• Individuellement. • À partir d'une production artistique désignée. • À l'occasion d'un commentaire écrit d'environ 750 mots.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Percevoir la dynamique de l'imaginaire en art.	• Explication précise d'un procédé de création lié à la construction d'un univers imaginaire.
2. Caractériser des courants artistiques.	• Énumération descriptive des principales caractéristiques de trois courants artistiques de différentes époques, y compris un courant actuel.
3. Commenter un produit artistique.	• Organisation cohérente des observations, y compris l'identification de quatre éléments fondamentaux de forme et de structure du langage utilisé ainsi qu'une proposition justifiée de signification.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0013, à l'exception du code 502. Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Réaliser une production artistique.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exercice pratique. • Dans un contexte de création ou d'interprétation. • À partir des éléments de base du langage et des techniques propres au médium utilisé.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les principaux modes d'expression d'un médium artistique.	• Identification des particularités : originalité, qualités essentielles, moyens de communication, styles, genres.
2. Utiliser le médium.	• Utilisation personnelle et cohérente des éléments du langage. • Application adéquate des techniques artistiques. • Respect des exigences du mode de production.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0014, à l'exception du code 502. Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire.	• Individuellement ou en équipe. • En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Identifier de grandes problématiques contemporaines.	• Exploration de diverses problématiques contemporaines. • Description des principaux enjeux liés à ces problématiques. • Formulation claire d'objets d'études liés à ces problématiques.
2. Reconnaître le rôle particulier de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique.	• Distinction de certaines des théories utilisées dans l'analyse de la problématique. • Description claire des concepts et des méthodes utilisés.
3. Démontrer la contribution de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique contemporaine.	• Formulation claire des enjeux liés à la problématique. • Description précise des principaux apports des disciplines. • Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines. • Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes.
Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021L afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire.	• Individuellement ou en équipe. • En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Poser un problème de recherche.	• Justification du choix du problème de recherche. • Description sommaire des principaux enjeux liés au problème. • Formulation claire des principales dimensions du problème. • Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires. • Formulation claire de la question de recherche.
2. Analyser le problème de recherche.	• Description pertinente d'une approche ou d'une méthode de recherche. • Sélection appropriée des données de la recherche. • Application adéquate de l'approche ou de la méthode utilisées. • Utilisation appropriée d'un cadre d'analyse.
3. Proposer des solutions.	• Description claire des principaux apports disciplinaires. • Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines. • Justification des solutions proposées. • Appréciation des forces et des faiblesses des solutions proposées.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes.

Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021M afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.

Renseignements complémentaires

Vocabulaire utilisé dans les programmes d'études techniques

Programme d'études

Un programme d'études est un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Tout programme d'études collégiales comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études; une composante de formation générale qui est propre au programme; une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes du programme et enfin une composante de formation spécifique au programme. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 6).

Compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, la compétence est définie comme un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.) (MEQ, *Élaboration des programmes d'études techniques, Cadre général – Cadre technique 2002*, p. 15).

Objectif

L'objectif se définit comme une compétence, habileté ou connaissance, à acquérir ou à maîtriser (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Chaque objectif est formulé sous la forme d'une compétence et comprend un énoncé de la compétence et des éléments de la compétence. C'est l'atteinte des objectifs et le respect des standards qui assurent l'acquisition ou la maîtrise des compétences propres à l'enseignement collégial.

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de profession, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants. Pour la composante de formation générale, il est issu de l'analyse des besoins de formation générale.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à sa compréhension et à son acquisition. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.

Pour la composante de formation générale, les éléments de l'objectif, formulés sous la forme d'une compétence, en précisent les composantes essentielles.

Standard

Le standard se définit comme le niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Il comprend, pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, un contexte de réalisation et des critères de performance.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, les critères de performance définissent les exigences qui permettent de déterminer si l'élève a acquis chaque élément de la compétence et, par voie de conséquence, la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences à l'entrée sur le marché du travail. Chaque élément de la compétence est assorti d'un critère de performance au moins.

Pour la composante de formation générale, les critères de performance définissent les exigences permettant de reconnaître le standard.

Dans les deux composantes, tous les critères doivent être respectés pour que l'objectif soit atteint.

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique dans les programmes d'études techniques, le contexte de réalisation correspond à la situation de mise en œuvre de la compétence, à l'entrée sur le marché du travail. Le contexte ne définit ni la situation d'apprentissage ni la situation d'évaluation.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, il s'agit des cours (laboratoires, ateliers, séminaires, stages ou autres activités pédagogiques) destinés à assurer l'atteinte des objectifs et des standards visés. Les établissements d'enseignement ont l'entière responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement de l'approche programme.

Pour la composante de formation générale, les éléments des activités d'apprentissage dont le ministre peut déterminer l'ensemble ou simplement une partie sont le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures d'enseignement, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles.

Harmonisation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents; elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement; enfin, elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites communes. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites identiques; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites équivalentes.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Technologies sonores* ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études. Les informations relatives aux travaux réalisés et à leurs résultats sont présentées dans le document *Tableaux d'harmonisation Technologies sonores*.

**Éducation
et Enseignement
supérieur**

Québec

